



*Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement  
des Eaux Usées des Bassins de la Thiève et de l'Ysieux*



RPQS N°18

DE JANVIER À DÉCEMBRE 2019

# 2019

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SICTEUB  
RD 922 - Station d'épuration  
95270 Asnières sur Oise

01.34.09.85.50  
[www.sicteub.org](http://www.sicteub.org)  
[sicteub@sicteub.org](mailto:sicteub@sicteub.org)



## **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

**(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)**

### **RAPPORT 2020 relatif à l'exercice 2019**

#### **Préambule**

Le présent document établi par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



## SOMMAIRE

<b>I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
I.1 Présentation du service .....	5
I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés.....	7
I.3 Volumes facturés .....	7
I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0] .....	8
I.5 La station d'épuration.....	18
I.6 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève .....	27
I.7 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2019 .....	30
I.8 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB .....	33
I.9 Communication/Sensibilisation .....	36
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>37</b>
I.10 La tarification et les frais d'accès au service .....	37
I.11 La facture d'eau.....	39
I.12 Montant des recettes du service.....	42
<b>II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA] .....</b>	<b>43</b>
<b>III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>43</b>
III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).....	43
III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).....	44
III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).....	45
III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4). .....	46
III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences. ....	46
III.6 Amortissement réalisés .....	54
III.7 Programmes pluriannuels de travaux.....	54
<b>IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b>	<b>55</b>
IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0] .....	55
<b>V COUT D'EXPLOITATION 2019.....</b>	<b>55</b>



## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Plan d'ensemble du territoire du SICTEUB**

**Annexe 2 : Inventaire des Points Noirs du système de transport du SICTEUB**

**Annexe 3 : Synoptique des postes de relevage du SICTEUB**

**Annexe 4 : Inventaire des opérations de Travaux Divers**

**Annexe 5 : Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières sur Oise**

**Annexe 6 : Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées**

**Annexe 7 : Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du système d'assainissement du SICTEUB,**

## I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

### I.1 Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 21 communes (14 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 56 184 habitants dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2017). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

#### Département du Val d'Oise (14) :

ASNIERES SUR OISE  
BELLEFONTAINE  
CHAUMONTEL  
FOSES  
JAGNY SOUS BOIS  
LASSY  
LE PLESSIS LUZARCHES  
LUZARCHES  
MARLY LA VILLE  
NOISY SUR OISE  
SAINT WITZ\*  
SEUGY  
SURVILLIERS  
VIARMES

#### Département de l'Oise (7) :

COYE LA FORET  
LA CHAPELLE EN SERVAL  
PLAILLY  
PONTARME  
MORTEFONTAINE  
ORRY LA VILLE  
THIERS SUR THEVE

\* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

### Composition du bureau syndical

La composition du bureau est la suivante :

Président : M. Daniel DESSE  
1<sup>er</sup> Vice-Président : M. André SPECQ  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Henri POIRIER  
3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Olivier EUZET

Viarmes  
Marly la Ville  
Anières sur Oise  
Plailly

Membres du bureau : M. Jacques RENAULT  
Mme Lucienne GUEDON  
M. Alain RINCHEVAL  
M. Richard FLAHAUT  
M. Richard ZADROS  
M. Jacques GAUBOUR  
M. Claude BRUNETEAU  
M. Philippe VERNIER  
M. François ROUET  
M. Bernard BILLIERE

Viarmes  
Survilliers  
Bellefontaine  
Noisy sur Oise  
Saint Witz  
Chaumontel  
Orry la Ville  
Coye-la-Forêt  
Mortefontaine  
La Chapelle en Serval

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

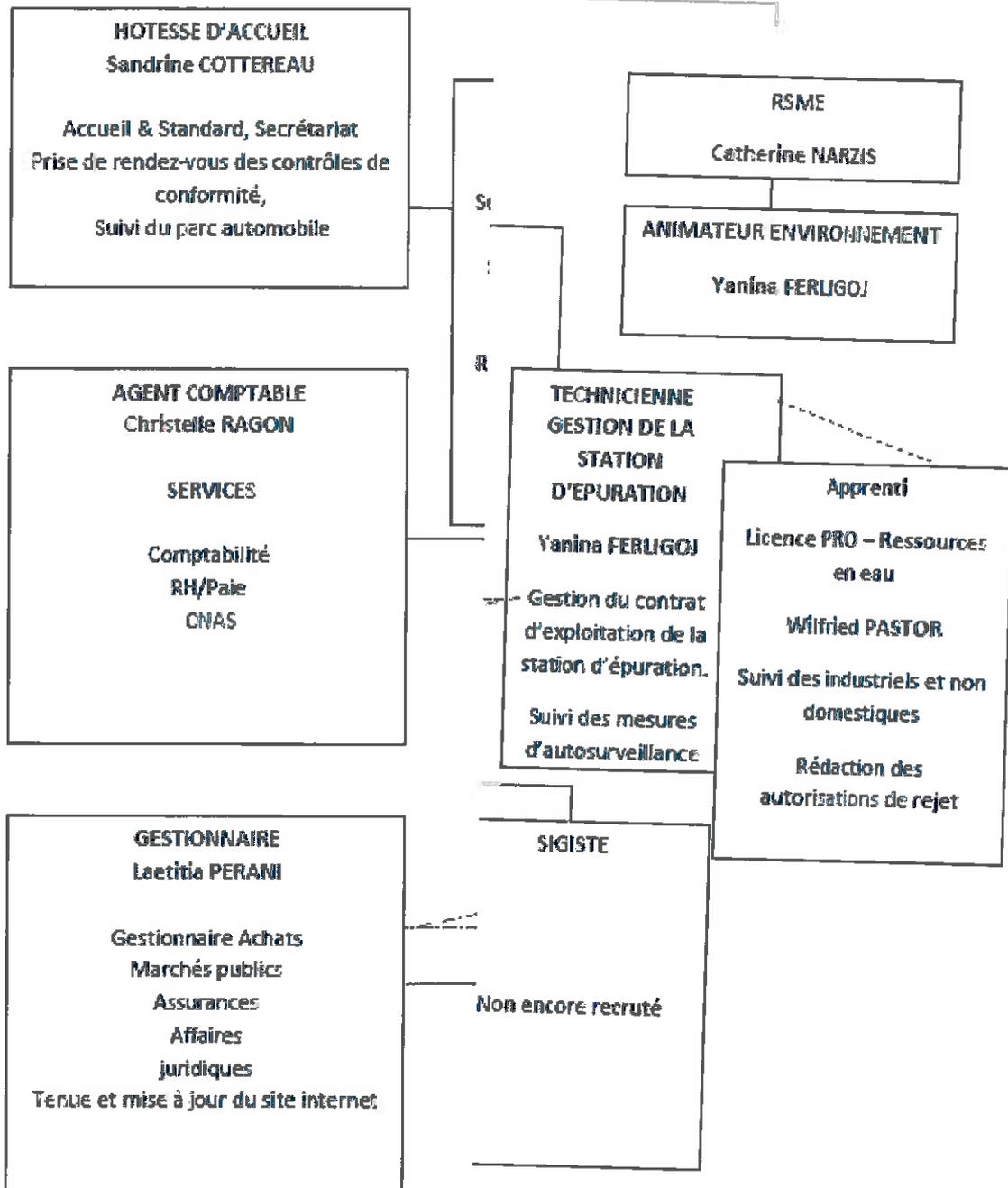
Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

	Version 28 01/12/2019
---	--------------------------

Visa du Président à la date du 01/12/2019



Lier. fonctionnel .....  
 Appui technique .....

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

## I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Commune	Population	abonnés EAU		abonnés assujettis		Volume AEP (m <sup>3</sup> )		Volume assujetti (m <sup>3</sup> )	
	Totale	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Asnières-sur-Oise	2 686	1 092	1 106	1 031	1 051	120 157	137 857	91 146	113 046
Bellefontaine	492	173	173	166	166	21 061	24 395	21 074	23 841
Chaumontel	3 344	1 392	1 400	1 312	1 321	165 909	173 710	161 270	-
Coye-la-Forêt	4 109	1 620	1 617	1 570		187 208	179 421	177 300	
Fosses	9 566	3 095	3 089	3 066	3 060	380 108	383 239	373 314	380 779
Jagny-sous-Bois	255	121		112		11 186		10 345	
La Chapelle en Serval	3 114	1 141	1 134	1 100	1 116	154 431	163 545	142 188	142 601
Lassy	179	71	71	65	65	9 914	8 468	9 467	8 085
Le Plessis-Luzarches	147	78	76	70	68	7 013	6 152	6 939	5 032
Luzarches	4 623	1 611	1 664	1 528	1 566	246 721	304 617	215 243	218 893
Marly-la-Ville	5 716	2 054	2 064	1 944	1 956	247 615	237 960	246 672	219 507
Mortefontaine	875	284	292	211	220	47 347	73 026	23 913	42 191
Noisy-sur-Oise	669	268	272	254	245	27 900	31 698	21 559	26 106
Orry-la-Ville	3 477	1 440	1 456	1 302	1 321	145 219	158 806	121 973	141 286
Plailly	1 772	715	724	679	698	212 337	226 337	180 714	182 932
Pontarmé	837	360	367	348	341	37 262	39 565	32 654	36 190
Saint-Witz (Z.I.)*	2 497	29	29	29		29 457		29 457	
Seugy	1 015	411	417	402	416	40 965	37 195	40 528	36 123
Survilliers	4 196	1 033	1 062	1 004	1 032	211 554	169 293	194 361	161 623
Thiers-sur-Thève	1 073	461	471	449		44 172	44 787	43 441	
Viarmes	5 240	2 084	2 120	1 966	1 999	237 577	249 613	209 050	226 614
<b>TOTAL</b>	<b>55 882</b>	<b>19 533</b>	<b>19 604</b>	<b>18 608</b>	<b>16 641</b>	<b>2 585 113</b>	<b>2 649 684</b>	<b>2 352 608</b>	<b>1 964 849</b>

## I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 305 988	2 278 328	0.0120

## I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement. Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB a été modifié en 2018 et intègre les prescriptions techniques relatives à certaines catégories d'assimilés domestiques.

Depuis septembre 2019 un alternant intègre l'équipe du SICTEUB pour réaliser les contrôles et la mise en conformité des déversements d'origines non domestiques. L'alternant suit une formation pour obtenir une Licence Pro en Ressources et qualité de l'eau dans l'environnement. Il a de l'expérience dans les prélèvements des échantillons dans le domaine industriel et la rédaction des conventions des rejets non domestiques. L'arrivée de ce nouveau collaborateur a permis d'avancer avec les contrôles sur le terrain, le contact des nouveaux industriels, les relances et l'élaboration des arrêtés d'autorisation.

En 2019, 7 arrêtés d'autorisation de rejet non-domestiques et assimilés domestiques ont été établis. Dans le tableau ci-dessous, les arrêtés à élaborer (parmi les établissements recensés), à renouveler et encore valables sont classifiés par commune.

Commune	Arrêtés d'autorisation				
	À élaborer	Valable	À renouveler	Fermé	Autres*
Asnières-sur-Oise	31	0	1	1	5
Bellefontaine	0	0	0	0	0
Chaumontel	27	2	2	0	0
Coye-la-forêt	1	0	0	0	0
Fosses	39	2	3	0	0
Jagny-sous-Bois	0	0	0	0	0
La Chapelle-en-Serval	1	1	0	0	0
Lassy	0	0	0	0	0
Le Plessis-Luzarches	0	0	0	0	0
Luzarches	6	0	2	0	0
Marly-la-Ville	32	3	0	2	4
Mortefontaine	1	0	0	0	0
Noisy-sur-Oise	0	0	0	0	0
Orry-la-ville	2	0	0	0	0
Plailly	5	2	2	1	1
Pontarmé	0	1	1	0	0
Saint-Witz	36	3	0	0	0
Seugy	0	1	0	0	0
Survilliers	3	1	1	0	0
Thiers-sur-Thève	0	0	0	0	0
Viarmes	9	1	6	0	0

\*Autres : Local inoccupé, rejets de type domestique, ou absence de rejet d'eaux usées.

### Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient 286,93 km de réseaux communaux gravitaires, 20 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25.4 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 286,93 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires et deux déversoirs d'orage sur la commune de Coye la forêt.

Les effluents provenant des 21 communes du Syndicat sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 29 postes de relevage dont 26 télésurveillés (23 postes de refoulement, 6 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en [Annexe 1](#)).

### Mode d'exploitation

Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

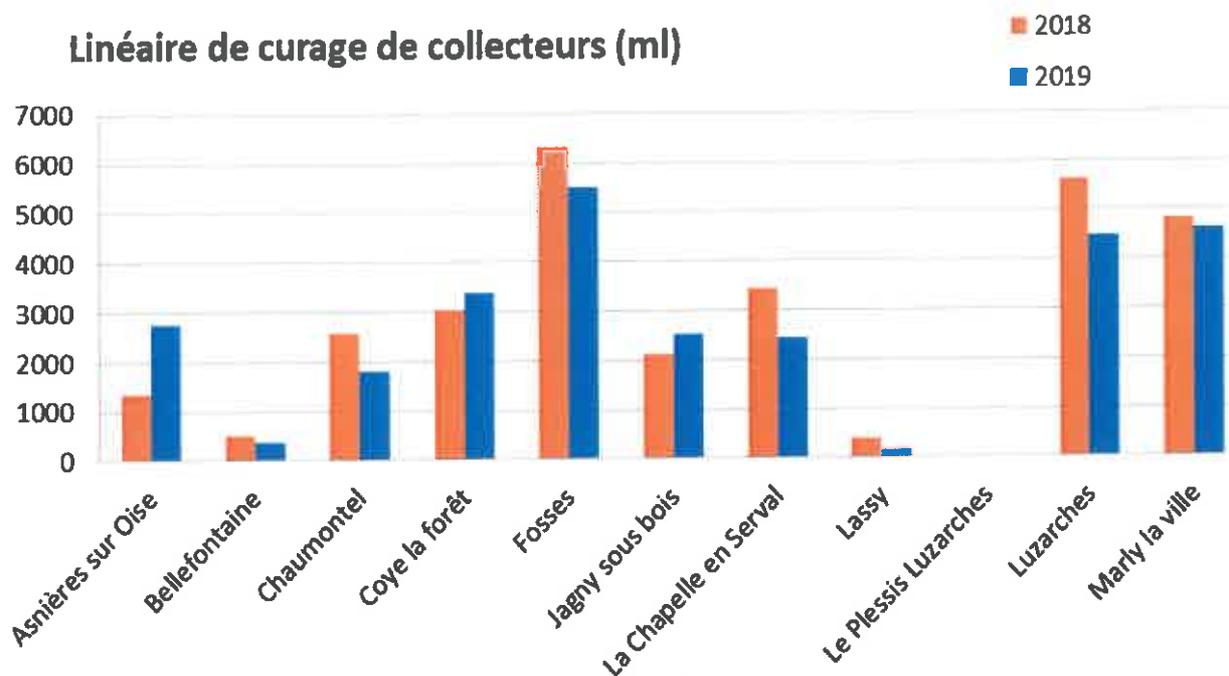
- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et sur les unités de traitement de l'H<sub>2</sub>S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2018-2021) et notifié le 28 février 2018 à Suez Eau France pour un montant hors taxe de **8 395 900,45 €**. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un **montant annuel de travaux de 709 515 € HT**.
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 23 Mai 2016 pour une durée de trois ans et huit mois (**Pour un montant annuel de travaux de 558 501,45 € HT**).

**Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'assainissement intercommunaux et communaux d'eaux usées.**

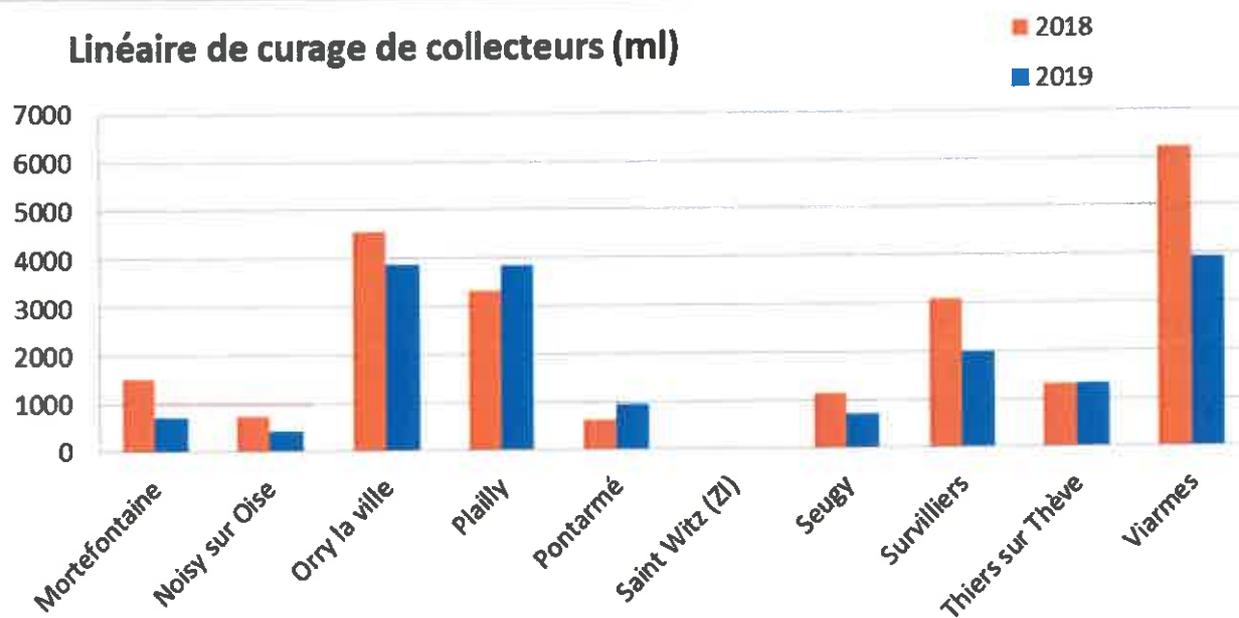
Le tableau ci-après présente les **travaux d'entretien** annuel de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2019.

	Réseaux gravitaire (ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Curage 2019		ITV 2019		Branchements		Inter d'urgence
			Linéaire (ml)	%	Linéaire (ml)	%	Curage	ITV	
Asnière-sur-Oise	13 774	1 324	2 753	20,0	0	0,0	0	0	2
Bellefontaine	2 952	120	387	13,1	0	0,0	0	0	0
Chaumontel	12 613	180	1 816	14,4	1 262	10,0	0	0	5
Coye-la-Forêt	17 528	0	3 390	19,3	1 529	8,7	0	0	2
Fosses	28 324	0	5 505	19,4	2 667	9,4	0	0	7
Jagny-sous-Bois	1 798	240	2 517	140,0	0	0,0	0	0	0
La Chapelle en Serval	12 445	0	2 452	19,7	1 476	11,9	7	7	5
Lassy	963	0	160	16,6	0	0,0	0	0	2
Le Plessis- Luzarches	1 319	0	0	0,0	126	9,6	0		2
Luzarches	22 159	629	4 481	20,2	2 208	10,0	16	16	3
Marly-la-Ville	24 178	205	4 623	19,1	1 938	8,0	45	45	7
Mortefontaine	3 389	112	704	20,8	266	7,8	0	0	0
Noisy-sur-Oise	3 798	542	443	11,7	318	8,4	0	0	0
Orry-la-Ville	18 685	0	3 869	20,7	926	5,0	0	0	2
Plailly	13 490	237	3 838	28,5	1 422	10,5	1	1	5
Pontarmé	4 735	60	936	19,8	674	14,2	0	0	5
Saint-Witz	2 378	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Seugy	5 625	0	720	12,8	0	0,0	0	0	2
Survilliers	11 858	247	1 983	16,7	274	2,3	1	1	8
Thiers sur Thève	5 520	113	1 309	23,7	1 079	19,5	16	16	1
Viarmes	22 797	0	3 941	17,3	1 494	6,6	69	69	11
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>230 328</b>	<b>4 009</b>	<b>45 827</b>	<b>19,9</b>	<b>17 659</b>	<b>7,7</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>69</b>
SICTEUB (intercommunal)	25 406	18 334	0	0,0	0	0,0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>255 734</b>	<b>22 343</b>	<b>45 827</b>	<b>17,9</b>	<b>17 659</b>	<b>6,9</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>69</b>

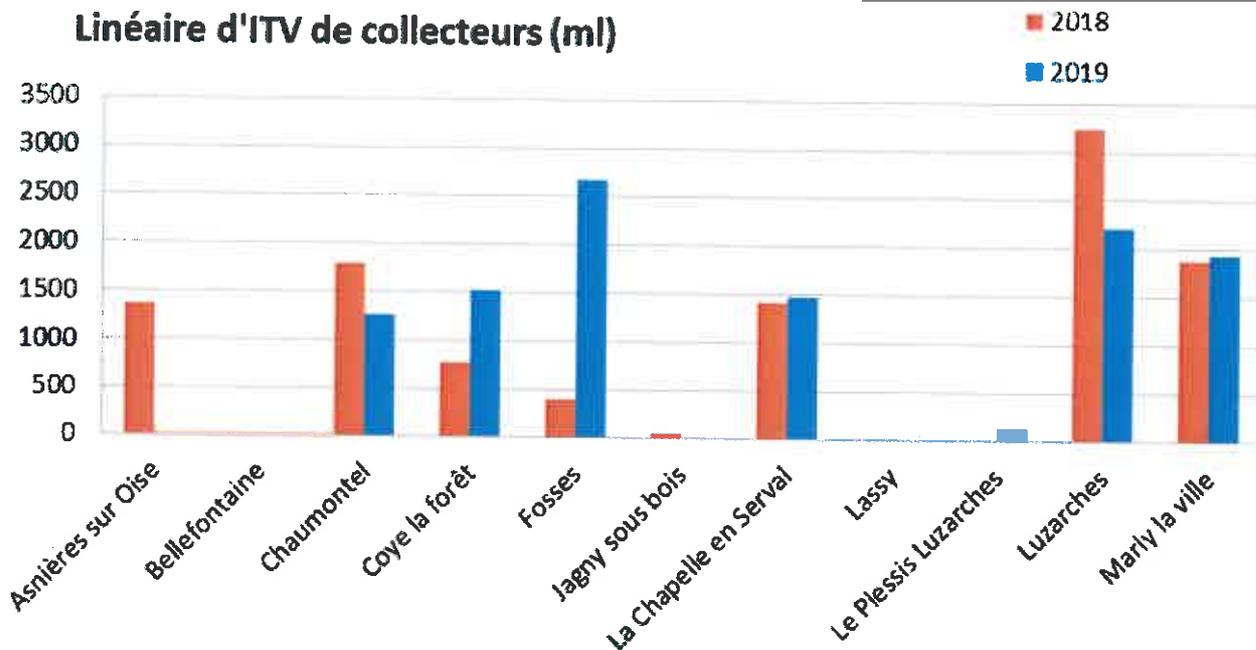
### Linéaire de curage de collecteurs (ml)



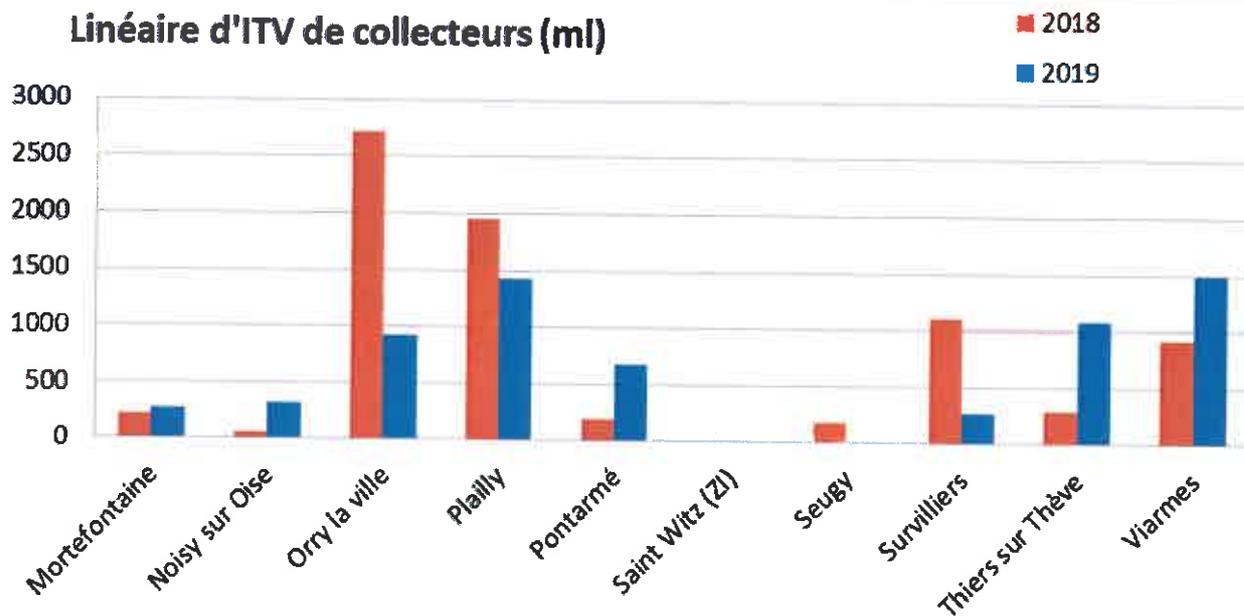
### Linéaire de curage de collecteurs (ml)



### Linéaire d'ITV de collecteurs (ml)



### Linéaire d'ITV de collecteurs (ml)

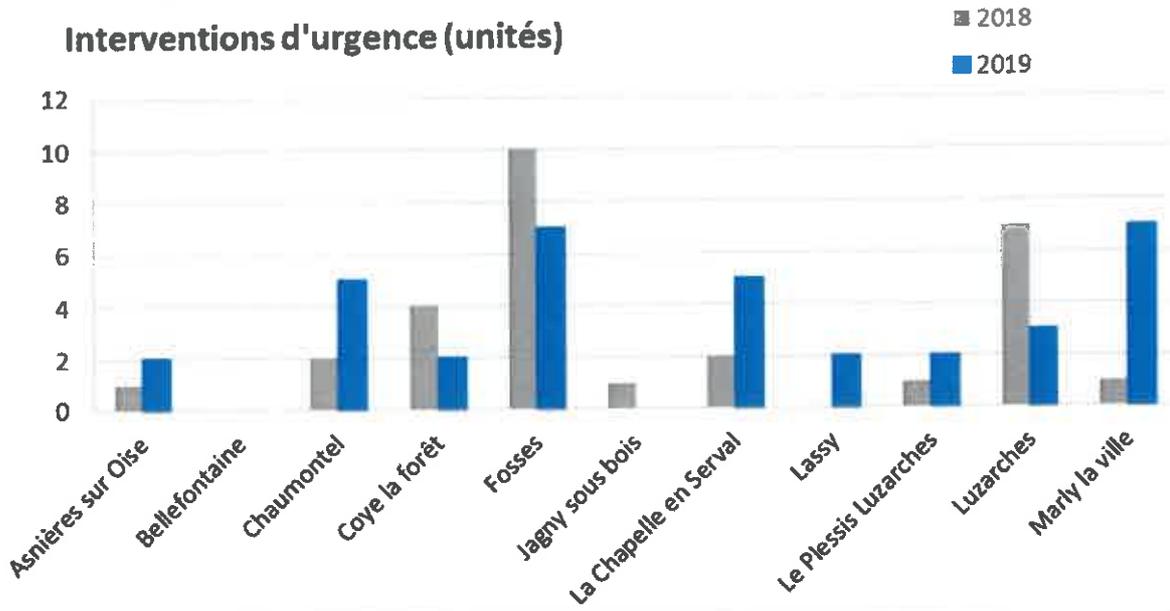


Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux

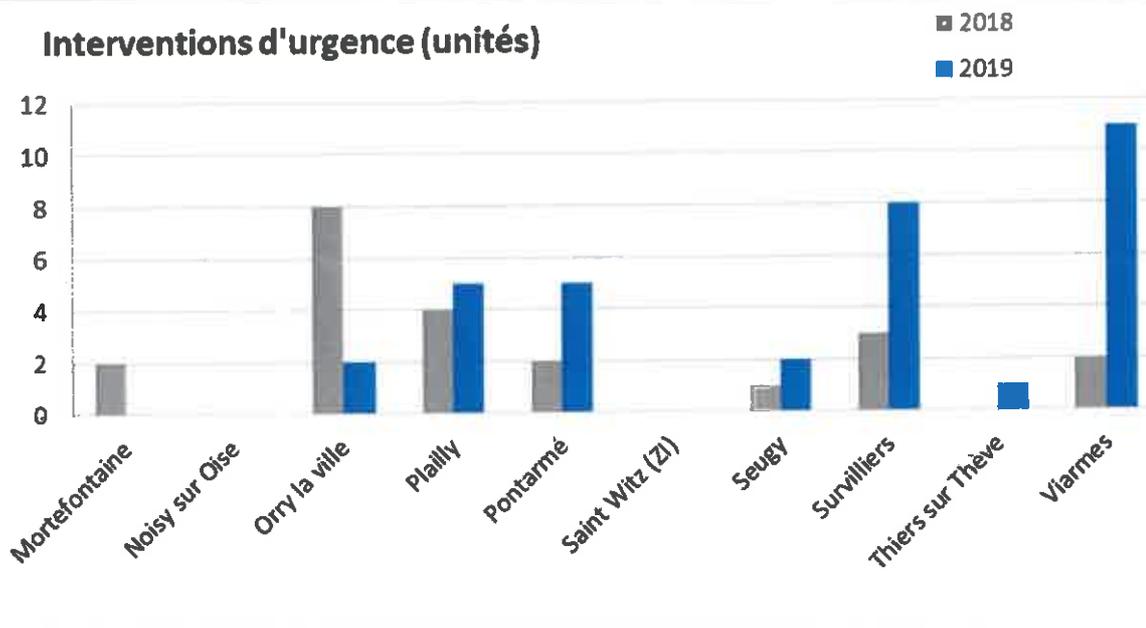
(20% de curage et 8% d'inspections télévisées par an)

**Rapport annuel du Service assainissement 2019 – SICTEUB**

**Interventions d'urgence (unités)**



**Interventions d'urgence (unités)**



Les services techniques du SICTEUB et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et postes**. Dans le cadre du marché d'entretien, **35 points noirs** font l'objet d'interventions préventives spécifiques ou d'une attention particulière en 2019. L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

Le nombre de réclamations faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **75 plaintes pertinentes pour l'année 2019**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc.

**Postes de relèvement et refoulement**

Le patrimoine d’assainissement collectif du SICTEUB est composé de 29 postes de relevage : 6 postes de relèvement et 23 postes de refoulement. (Schéma des postes de relevage en Annexe 3)

Un programme d’exploitation est validé annuellement entre le maître d’ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d’entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

En 2019, **41 interventions** sur les postes ont fait l’objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d’entretien et d’exploitation des postes. Aussi **11 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d’exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d’accès, automate, etc...).

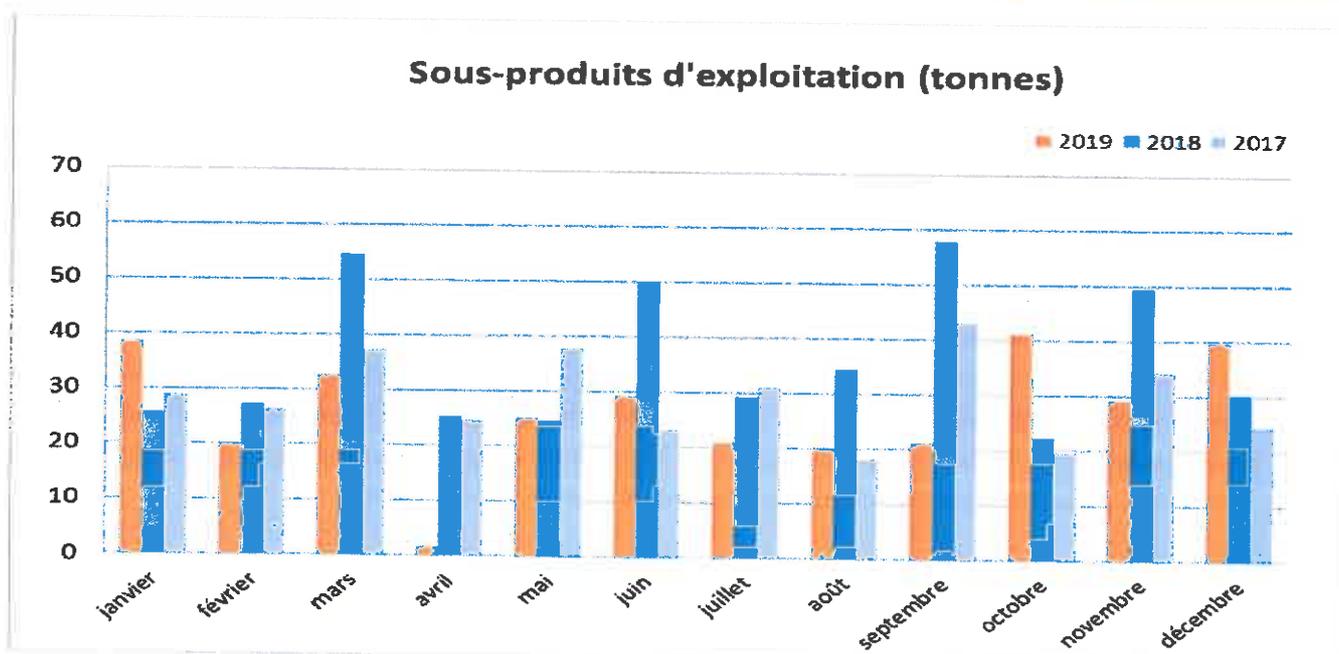
En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 9 postes disposent d’un trop plein dont 9 équipés d’un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24 et de mesure de niveau par sonde (permettant l’évaluation du volume déversé).

**Le volume d’effluent déversé vers le milieu naturel durant l’année 2019 lors d’arrêts accidentels des postes de relevage ou lors de fortes précipitations est de 1 842 m<sup>3</sup>** (dysfonctionnement majeur sur le poste intercommunal PR7 ayant entraîné le rejet de 1 000 m<sup>3</sup>)

**Gestion des sous-produits du curage des collecteurs, des postes et de l’entretien des sites :**

Sur l’année 2019, les sous-produits issus de l’exploitation du système de transport des effluents représentent un poids total de 319,35 Tonnes, réparti comme suivant :

Curage - Pompage des postes de relevage	222,24
Nettoyage des paniers de dégrillage	26,09
Curage – Pompage des réseaux d’eaux usées	56,16
Pompage des Siphons	4,82
Nettoyage du Bassin d’Orage	10,04
	<b>319,35 Tonnes</b>



**Rapport annuel du Service assainissement 2019 – SICTEU**Consommations d'énergie :

n° poste	Commune	Consommation d'énergie (kW/an)		Ecart 2019/2018
		2018	2019	
PRI0	La Chapelle en Serval	157 846	77 393	0,49
PRI1	La Chapelle en Serval	55 605	13 804	0,25
PRI2	Orry-la-Ville	70 365	9 921	0,14
PRI3	Pontarmé	67 056	51 908	0,77
PRC4	Pontarmé	374	284	0,76
PRI5	Thiers-sur-Thève	4 650	3 496	0,75
PRC6	Thiers-sur-Thève	844	579	0,69
PRI7	Mortefontaine	46 207	42 288	0,92
PRC8	Mortefontaine	456	445	0,98
PRC9	Plailly	1 606	1 386	0,86
PRC10	Survilliers	1 202	1 194	0,99
PRC11	Marly-la-Ville	381	386	1,01
PRC12	Marly-la-Ville	1 911	2 156	1,13
PRC13	Bellefontaine	523	526	1,01
PRC14	Jagny-sous-Bois	380	659	1,73
PRC15	Luzarches	9 544	8 573	0,90
PRC16	Luzarches	756	610	0,81
PRC17	Chaumontel	1 876	1 621	0,86
PRC18	Chaumontel	1 055	1 144	1,08
PRC19	Asnières-sur-Oise	5 290	4 377	0,83
PRC20	Noisy-sur-Oise	968	865	0,89
PRC21	Noisy-sur-Oise	8 593	6 542	0,76
PRC22	Plailly	611	722	1,18
PRC23	Plailly	591	616	1,04
PRC24	Luzarches	2 279	2 054	0,90
PRC25	La Chapelle en Serval	271	447	1,65
PRC26	Orry-la-Ville	92	216	2,35
PR5	Orry-la-Ville	-	127 147	-
PR7	Coye-la-Forêt	32 400	82 325	2,54
PR8	Coye-la-Forêt	72 659	174 995	2,41
		546 391	618 679	1,13

Heures de pompage :

n° poste	Commune	Heures de pompage				Ecart 2019/2018
		2018		2019		
		P1	P2	P1	P2	
PRI0	La Chapelle en Serval	208	3 106	721	7 807	2,57
PRI1	La Chapelle en Serval	1 596	1 436	267	373	0,21
PRI2	Orry-la-Ville	0	3 607	0	598	0,17
PRC4	Pontarmé	98	150	73	124	0,79
PRI5	Thiers-sur-Thève	827	709	740	564	0,85
PRC6	Thiers-sur-Thève	264	285	181	198	0,69
PRI7	Mortefontaine	2 482	914	1 514	1 639	0,93
PRC8	Mortefontaine	101	79	88	86	0,97
PRC9	Plailly	507	411	431	289	0,78
PRC10	Survilliers	136	235	142	201	0,92
PRC11	Marly-la-Ville	998	36	35	11	0,04
PRC12	Marly-la-Ville	560	980	812	866	1,09
PRC13	Bellefontaine	43	43	36	37	0,85
PRC14	Jagny-sous-Bois	113	0	111	92	1,80
PRC15	Luzarches	1 336	970	1 032	1 038	0,90
PRC16	Luzarches	110	119	85	91	0,77
PRC17	Chaumontel	448	1 025	410	923	0,90
PRC18	Chaumontel	756	772	653	814	0,96
PRC19	Asnières-sur-Oise	1 097	953	856	827	0,82
PRC20	Noisy-sur-Oise	269	161	142	132	0,64
PRC21	Noisy-sur-Oise	608	619	556	510	0,87
PRC22	Plailly	283	286	321	387	1,24
PRC23	Plailly	184	179	205	190	1,09
PRC24	Luzarches	838	667	626	558	0,79
PRC25	La Chapelle en Serval	53	15	55	61	1,71
PRC26	Orry-la-Ville	11	9	27	28	2,75
		13 862	17 742	10 119	18 444	0,90

n° poste	Commune	2018			2019			Ecart 2019/2018
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PRI3	Pontarmé	652	788	3048	40	24	4310	0,97
PR5	Orry-la-Ville	-	-	-	924	958	912	-
PR7	Coye-la-Forêt	594	666	780	1223	2297	2248	2,83
PR8	Coye-la-Forêt	1258	1335	1244	2384	97839	4046	27,17

**Travaux divers et de petites réparations sur les réseaux communaux ou intercommunaux d'eaux usées :**

En 2019, **89 interventions** sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...).

Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 4.

## I.5 La station d'épuration

### Description

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à Suez Eaux France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêté du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 5.



Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1<sup>ère</sup> partie du tableau.

En 2<sup>ème</sup> partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définies au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté interpréfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et l'arrêté complémentaire de 25 juin 2018.



Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

Caractéristiques générales							
Milieu récepteur du rejet :		L'Oise - Eau douce de surface					
Capacité nominale		Débit de référence : 18480 m3/jr Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h					
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)						
DBO <sub>5</sub>	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet réductrices (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
sur des échantillons 24h							instantanée
DBO <sub>5</sub>	30	<b>25</b>	<b>85</b>	80	50	50	50
DCO	<b>90</b>	125	<b>78</b>	75	180	250	250
MES	<b>30</b>	35	<b>93</b>	90	60	85	80
NTK	<b>9 N</b>	-	<b>80</b>	-	15 N	-	20 N
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<b>7 N</b>	-	<b>85</b>	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	<b>10</b>	15	<b>80</b>	70			20 N
Pt	<b>1,5</b>	2	<b>80</b>	80			4 P

Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

NB : un lexique présenté à l'annexe 9 donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

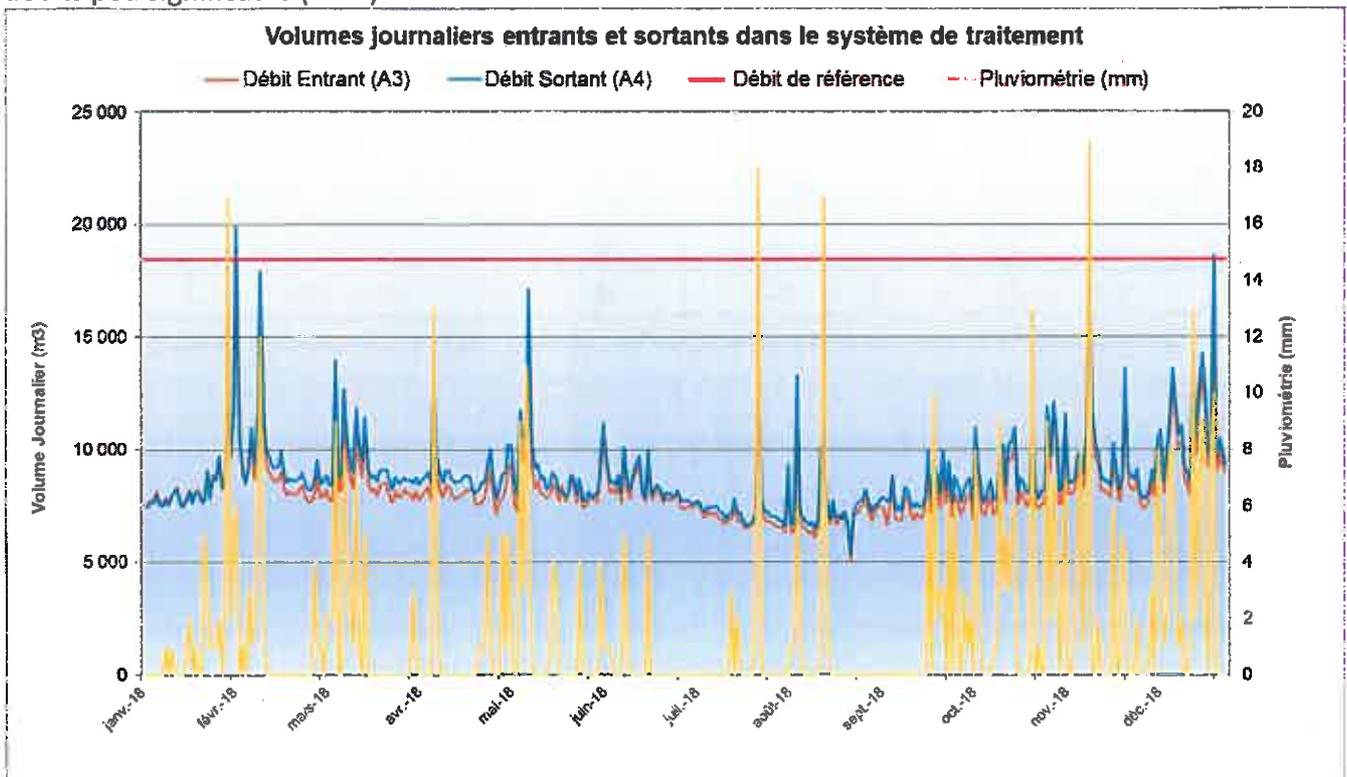
**Débits**

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau enregistrés en entrée et en sortie de station en 2019.

2019	Volume entrant A3 m3	Volume sortant A4 m3	Volume bypassé A5 m3	Pluviométrie mm
Janvier	255 806	253 921	0	41
Février	277 059	292 310	0	44
Mars	270 099	291 095	0	45
Avril	246 128	266 625	0	29
Mai	264 603	283 646	0	52
Juin	249 464	258 670	0	18
Juillet	225 682	234 440	0	26
Aout	220 849	231 890	0	31
Septembre	226 376	241 471	0	30
Octobre	251 468	272 230	0	71
Novembre	279 520	298 473	0	88
Décembre	306 736	327 094	0	96
<b>Total</b>	<b>3 064 129</b>	<b>3 242 115</b>	<b>0</b>	<b>569</b>

Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration en 2019

Le volume d'effluent traité oscille vers 3.000.000 m<sup>3</sup>. Les apports plus significatifs ont été reçu en Novembre et Décembre en correspondance avec la haute pluviométrie. Par contre, entre juillet et septembre le flux été plus faible, auprès 223 000 m<sup>3</sup>. Les fluctuations s'expliquent principalement par les départs en vacances, surtout en août. En 2019, il n'y a pas eu de bypass de la station, à l'exception Des interventions où l'exploitant a effectué un étalonnage de la sonde et pour cela il a simulé des débits peu significatifs (1 m<sup>3</sup>).



Volumes entrant, sortant et débit de référence et pluviométrie sur la station en 2019.

## Matières de vidange

En 2019, 6,76 m<sup>3</sup> de matières de vidange ont été traités sur la station d'épuration.

## Résultats d'autosurveillance

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale. Les analyses sur l'eau traitée montrent aussi que la station est conforme avec les rendements obligatoires.

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2019	8 305	2 451	2 015	5 053	611
% Nominal	44%	32%	53%	47%	64%

**Pourcentages d'utilisation de la station en 2019 par rapport à sa capacité nominale**

	MES		DBO5		DCO		NTK		Pt	
	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)								
<b>2019</b>										
Eau brute	299	2 451	249	2 015	616	5 053	75	611	7	61
Eau traité	5	46	3	26	30	259	3	28	1	8
Rendement moyen 2019	98%		99%		94%		96%		86%	
<b>Arrêté interpréfectoral</b>										
Rendements minimaux à atteindre	93%		85%		78%		80%		80%	

**Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) en 2019 et rendements moyens de station**

L'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté d'autorisation de reconstruction de la station d'épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l'eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté :



Paramètres	Nombre d'analyses annuelles*	Nombre de mesures réalisées	Nombre max d'échantillons non conformes tolérés	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement des valeurs rédhitoires
Débit	365 (en continu)	365	-		
MES	104	106	9	0	0
DBO5	52	58	5	0	0
NGL	52	58	5	0	0
DCO	104	106	9	0	0
NTK	52	58	5	0	0
Pt	52	58	5		
pH	104	106			
MS de boues produites	104	104	-		
Température dans les étages de traitement de l'azote	365 (en continu)	365	-		

Nombre d'analyses à réaliser(\*) et réalisées en 2019 dans le cadre de l'autosurveillance

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé et aucun paramètre n'a dépassé les valeurs rédhitoires.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale **OU** un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

### Consommation électrique

Le tableau ci-dessous présente les consommations électriques en 2019 de la station d'épuration :

Consommation électrique (kW)	
Janvier	253 946
Février	241 801
Mars	264 217
Avril	229 633
Mai	224 307
Juin	224 432
Juillet	215 059
Août	196 388
Septembre	200 945
Octobre	220 166
Novembre	222 025
Décembre	239 701
<b>Total</b>	<b>2 732 620</b>

Consommation électrique de la station d'Asnières en 2019

**Rapport annuel du Service assainissement 2019 – SICTEU****Comparaison des consommations électriques de la station d'Asnières entre 2016 et 2019**

La consommation électrique continue à baisser depuis 2016. En 2019 (2 732 620 kW) elle a diminué de 1,5% par rapport à l'année 2018 (2 773 915 kW). En 2019 chaque centrifugeuse a été équipée d'un système "turbojet" qui permet de récupérer l'énergie hydraulique des machines en phase de déshydratation pour la transformer en énergie mécanique susceptible d'apporter une réduction des kWh consommés de l'ordre de 15 à 20 %.

**Déchets produits**

Le tableau ci-dessous présente les quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année 2019. Le refus de dégrillage entre 2019 et 2018 a été réduit de 41% et les sables 57%. La mise en place d'un agitateur en 2019 a permis de limiter le problème chronique de décantation du sable en amont des dégrilleurs et réduire les opérations de curage. Néanmoins, les graisses extraites pour traitement biologique ont augmenté de 156% par rapport au 2018.

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11)	22,26 t	Usine d'incinération SPAT à Saint-Maximin (CET)
Sables (S10)	13,52 t	à TRASABLE à Gennevilliers puis CET
Huiles / Graisses (S9)	2,35 t	à SUEZ RV OSIS IDF - PERSAN

**Surveillance de la présence de micropolluants**

Le diagnostic en amont de micropolluants s'inscrit dans le cadre de la recherche et de la réduction des micropolluants dans les systèmes d'assainissement au sens de la note technique du 12 août 2016. Elle vise à réaliser le diagnostic amont des stations de traitement des eaux usées urbaines (STEU) qui présentent des substances significatives identifiées lors des campagnes de prélèvements de 2018.

À minima, le diagnostic vers l'amont du SICTEUB devra considérer les micropolluants qui ont été identifiés comme présents en quantité significative en entrée ou en sortie de la station, tel que :

-Pesticides/Insecticides : la cyperméthrine, et les organétains (Tributylétain cation et le Triphénylétain cation).

-Industrie chimique : le DEHP, le Monobutylétain cation, le Dibutylétain cation, pour la famille des Alkylphénols, les Nonylphénols (le NP1OE et NP2OE).

-Hydrocarbures : famille des HAP, le benzo(a)Pyrène, le Benzo(b)Fluoranthène, le Benzo(k)Fluoranthène et l'Indeno(1,2,3-cd)Pyrène, Benzo(g,h,i)Pénilène;

La prochaine campagne se déroulera donc en 2020 dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du SICTEUB.

### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage
- Les analyses réglementaires des boues
- Le compostage des boues
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

Ces boues sont envoyées au centre de compostage d'Ermenonville.

Le tableau ci-dessous présente la production de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2019. La production de boues se mesure en :

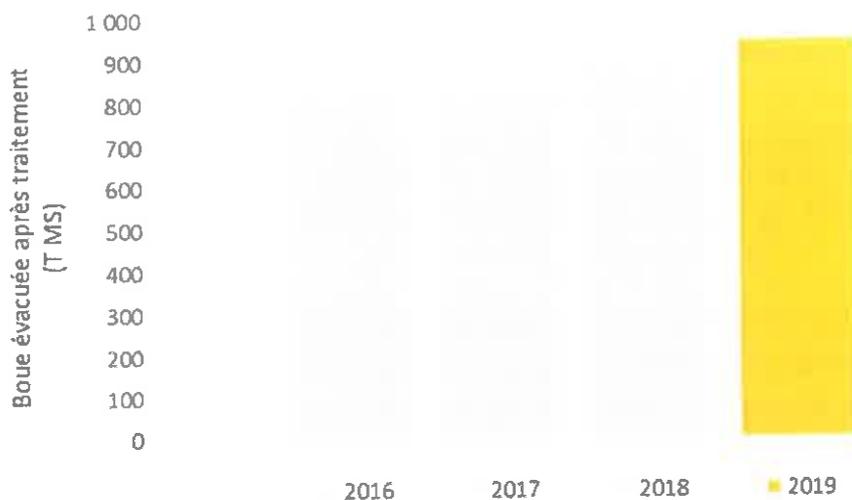
- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

**Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité**

Boue évacuée après traitement			
Mois	T MH	Siccité %	T MS
Janvier	319,7	21,2	67,8
Février	405,5	21	85,1
Mars	340,0	23,2	78,9
Avril	319,6	21,5	68,7
Mai	489,6	21,3	104,3
Juin	366,8	22,3	81,8
Juillet	331,0	20,9	69,2
Août	241,4	21,6	52,2
Septembre	258,3	21,5	55,5
Octobre	369,1	20,9	77,2
Novembre	507,2	21,7	110,1
Décembre	426,1	22,9	97,6
<b>Total</b>	<b>4374,3</b>		<b>948,2</b>
<b>Moyenne</b>	<b>364,5</b>	<b>21,7</b>	<b>79,0</b>

Production de boues sur la station d'épuration d'Asnières en 2019

En 2019, 948 tonnes de matières sèches ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise, une augmentation de 6% par rapport à 2018, similaire entre 2018 et 2017.



Evolution du tonnage de boues sèches évacuées de la station d'Asnières depuis 2016

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions 2019 répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 7.

### Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir

En 2019 des améliorations ont été apportées à la station en termes d'environnement et de sécurité :

- Amélioration de la sécurité : une potence à bras articulée a été installée pour la manipulation des pompes à boues dans le local désodorisation et deux anneaux de levage dans le local de bennes à boues.

- Gains d'énergie : équipement de chaque centrifugeuse d'un système turbojet pour récupérer l'énergie hydraulique des machines en phase de déshydratation pour la transformer en énergie mécanique susceptible d'apporter une réduction des kWh consommées.

- Eliminer le problème chronique de décantation du sable : en 2017 un bureau d'études a réalisé une étude afin de limiter le problème chronique de décantation du sable en amont des

dégrilleurs. La conclusion de cette étude est orientée sur cette solution : la mise en place de 7 petits agitateurs en amont et en aval des dégrilleurs fins afin que les sables restent en suspension jusqu'aux dessableurs qui se situent juste après. Un agitateur a été installé en 2019 et des bénéfices ont été constatés.

#### Des projets d'améliorations pour 2020 :

- Optimiser le remplissage des bennes à boues : une étude de faisabilité pour optimiser le remplissage des bennes a été réalisé par la Société ANDRITZ fin 2019. Lors de la réception du rapport, un chiffrage sera demandé pour faire les travaux amélioratifs nécessaires.

- Optimisation des ateliers de déshydratation : une sonde de siccité a été acquise pour avoir plus des données concernant la déshydratation des boues, permettant optimiser le traitement de la boue, le remplissage des bennes et la réduction des couts de transport et traitement.

- Amélioration de la sécurité : l'actualisation des modes opératoires de situation d'urgence est en cours et aussi l'évaluation des nouveaux scénarios (Ex. mode d'alimentation électrique secours pour l'aération, l'arrêt du traitement de la désodorisation). En même temps, des réunions ont été menées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise (SDIS 95) pour l'évaluation des risques et l'adaptation des modes opératoires.

En plus, une potence murale et un palan électrique sur rail seront acquis en 2020 pour la manipulation des garnitures mécaniques dans le local désodorisation. Un système de détection d'incendie dans la station sera installé et la mise à jour de l'analyse des risques et défaillances de la station est prévue pour l'année 2020.

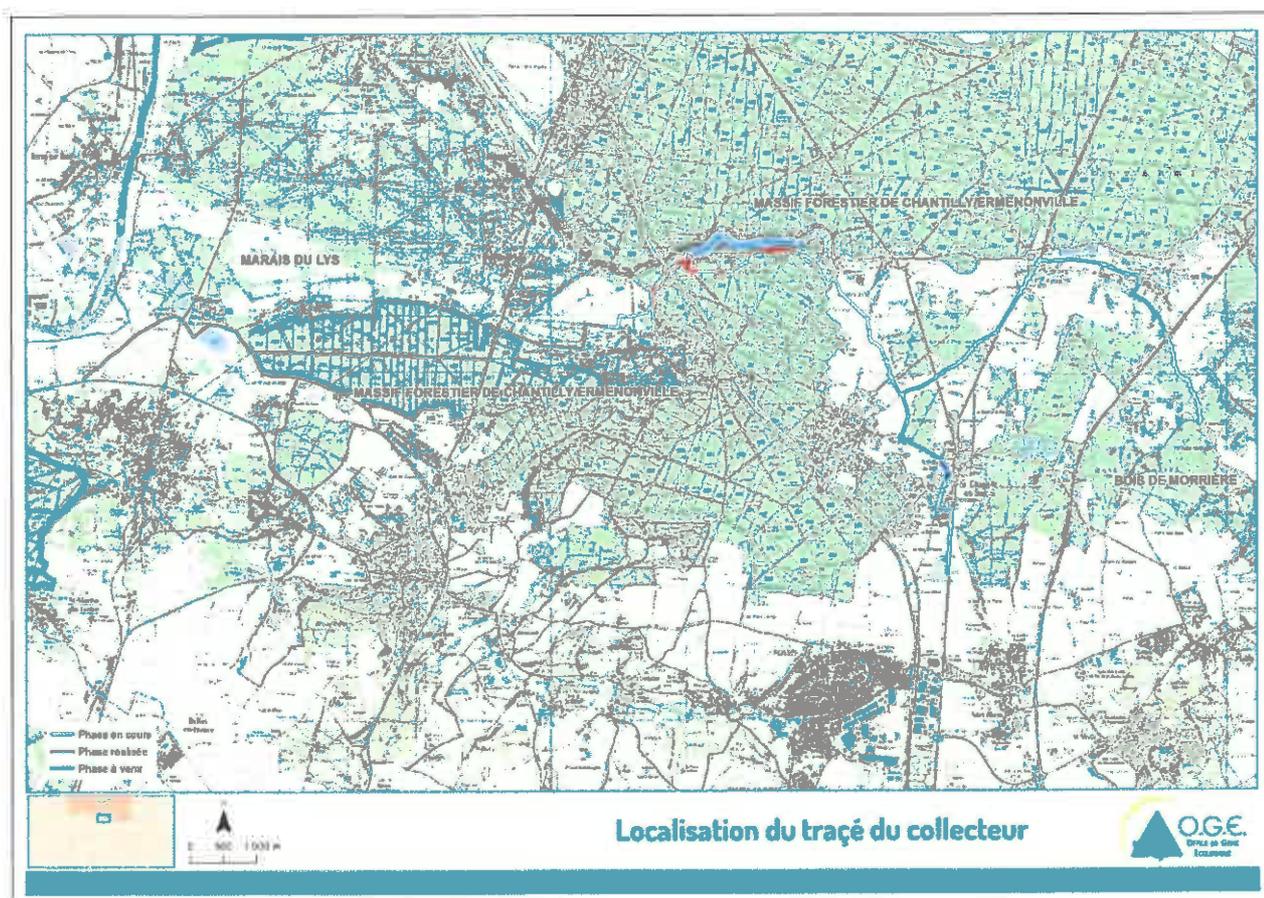
-Optimisation du traitement du Phosphore : le traitement chimique du phosphore a été nécessaire à cause des pollutions reçues dans la station. Un devis sera transmis pour installer dans le coffret de  $FeCl_3$  un débitmètre électro-magnétique sur chaque file afin de vérifier le taux de traitement du phosphore.

## I.6 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



Ce collecteur de transfert des effluents le long de la rivière THEVE entre la commune d'Asnières-sur-Oise et la commune de Plailly se décompose en trois phases :

**Phase 1** : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre la station d'Asnières sur Oise et la station de Coye-la-Forêt. Ce tronçon a été mis en service en septembre 2012 ; les effluents de Coye-la-Forêt sont traités dorénavant à Asnières-sur-Oise. Deux postes de refoulement ont été construits (PR7 sur le chemin des vaches et PR8 sur la route des Princes à Coye la forêt), ces deux ouvrages sont équipés dans un premier temps que des bâches temps sec.

Les bâches temps de pluie ont été mises en service en fin d'année 2018.

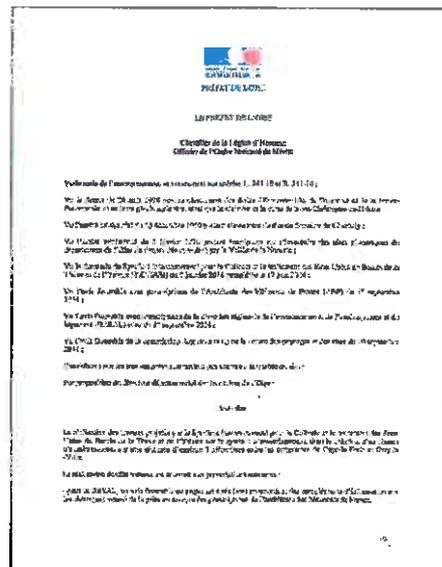
**Phase 2** : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre le poste PR1 sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration chemin des vaches à Coye-la-Forêt et le lavoir route de Montgrésin à Orry-la-ville. Cette phase découpée en 4 lots, est en cours de réalisation. Les ordres de service de démarrer les travaux pour les lots 1 et 2 ont été délivrés en décembre 2014. L'ordre de service pour le lot 3 a été délivré le 7 décembre 2015 pour un démarrage des travaux le 11 janvier 2016. L'ordre de service du lot 4 a été délivré le 05 septembre 2016 pour un démarrage des travaux le 19 septembre 2016.

Le tracé de la canalisation d'une longueur de 6,5 km environ, traverse gravitairement la propriété du château de Coye-la-Forêt, chemine sous la route des étangs de Commelles avant d'être en refoulement sous la route forestière le long des étangs pour arriver au poste de refoulement PR5 en sortie de la route Manon. Sur la partie amont le collecteur gravitaire traverse la propriété du moulin d'Orry-la-ville, passe sous la route du moulin jusqu'au cimetière avant de redescendre vers le poste de refoulement PRI2 proche du lavoir d'Orry-la-ville. Ce poste de refoulement PRI2 existant sera démoli et sa surverse vers le ru du lavoir supprimée.

Un dossier réglementaire a été déposé pour instruction aux services de l'état, dans le but d'obtenir les arrêtés d'autorisation de la préfecture de l'Oise et du Ministère de l'Ecologie. Le premier a été obtenu le 27 octobre 2014 et le second le 03 février 2015.

Le permis de construire du poste de relevage PR5 (lot4) a été déposé en mairie d'Orry la ville : le 04 décembre 2014. Celui-ci a été accepté le 1 juillet 2015.

Le permis de démolir du poste PRI2 route de Montgrésin à Orry la ville a été autorisé le 24 novembre 2015.



**Arrêté préfectoral d'autorisation de réaliser les travaux de canalisation.**

Le Maitre d'œuvre de l'opération est le bureau d'études NALDEO pour un montant hors taxe de **4 447 033,37 €** avenant n°1 compris. Cette mission comprend les volets écologie et architecture.

La société qui réalise les opérations préalables à la réception est la société **SANET**, le montant de sa mission s'élève à **106 694 €** hors taxe pour les lots 1, 2 ,3 et à **5 555 €** hors taxe pour le lot 4.

**Le lot 1**, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm du PR7 au château de la Dame blanche route des étangs de Commelles sur la commune de Coye la forêt, a été confié à la société EIFFAGE pour un montant hors taxe de **2 538 961€**. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 08 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée avec réserve le 08 mars 2016.

La réserve concerne la rupture de la berge de la Thève chez Madame De Savignies lors de la réalisation du passage sous celle-ci. Les discussions entre assurances et experts du MOA, du MOE et de l'entreprise sont toujours en cours.

**Le lot 4**, construction du poste de relevage PR5 et équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8 est attribué au groupement d'entreprises VOTP/EIFFAGE pour un montant hors taxe de **3 575 906,50€**. L'ordre de service pour le démarrage des travaux a été délivré le 05 septembre 2016.

Les travaux sont en cours, le poste PR5 a été mis en service en Mars 2019. Le PRI2 a été démolit en Juin 2019, la période d'observation du bon fonctionnement est de 6 mois. La réception du lot n°4 est prévue au premier semestre 2020.



Vue du bâtiment PR5



PRI2 démolit

**Phase 2b** : Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant la suppression du poste PRI1 et raccordement du boulevard de la Riolette sur le réseau de la rue de Paris sur la commune de La Chapelle-en-Serval.

La mission de Maitrise d'œuvre de cette opération démarrera au premier semestre 2020.

**Phase 3a** : Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant :

- La réalisation du collecteur d'eaux usées intercommunal entre la rue Jean Baptiste Santoni et le chemin de Neufsmoulins sur la commune de Thiers sur Thève dans le Département de l'Oise.
- La reprise de tous les branchements particuliers d'eaux usées sur ce nouveau collecteur d'eaux usées intercommunal.
- La suppression du collecteur d'eaux usées communal toujours dans la même emprise.
- L'amélioration de l'écoulement du collecteur d'eaux usées rue Aveline à Thiers sur Thève.
- La transformation du collecteur d'eaux usées de diamètre 300mm venant du parc de loisirs « Astérix » en un collecteur d'eaux pluviales communal.
- La suppression du poste d'injection de sulfate de fer rue Aveline après une période d'observation satisfaisante sur la mise en service du nouveau collecteur (en tranche optionnelle).

La mission de Maitrise œuvre a été notifiée le 18 Février 2019 au bureau d'études VERDI Ingénierie

basée à Beauvais (60) pour un montant de **117 662,50 € H.T.**

Le PRO a été validé fin 2019 en définissant les travaux d'assainissement de la manière suivante :

Lot n°1 :

- Fourniture et pose de canalisations gravitaires  $\text{Æ}$  400 mm en fonte ductile avec revêtement intérieur résistant à l'H<sub>2</sub>S, avec revêtement polyuréthane sur 753 ml ;
- Fourniture et pose de canalisations gravitaires  $\text{Æ}$  200 mm en fonte ductile sur 19 ml ;
- Reprise des branchements existants sur la nouvelle canalisation et création de branchements supplémentaires ;
- Dépose de la canalisation amiante existante ;
- Nettoyage de la canalisation intercommunale et modification du réseau pour réutilisation en tant que réseau d'eaux pluviales ;

Lot n°2 :

- Fourniture et pose de canalisations gravitaires  $\text{Æ}$  400 mm en fonte ductile avec revêtement intérieur résistant à l'H<sub>2</sub>S, avec revêtement polyuréthane sur 697 ml ;
- Fourniture et pose de canalisations gravitaires  $\text{Æ}$  400 mm en PVC CR 16 sur 54 ml ;
- Reprise des branchements existants sur la nouvelle canalisation et création de branchements supplémentaires ;
- Dépose de la canalisation amiante existante ;
- Abandon de la canalisation existante située en dehors de l'emprise de terrassement ;
- Nettoyage de la canalisation intercommunale et modification du réseau pour réutilisation en tant que réseau d'eaux pluviales ;

Le DCE sera publié en Janvier 2020.

## I.7 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2019

1) La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue Fernand Piquette, Chemin du Mesnil, avenue de la haute Grève, allées Simoun et Lucie Aubrac à Fosses.

- MOA DELEGUE : **Grand Paris Aménagement (GPA)**
- MOE : **URBATEC**
- Entreprise de Travaux : **COSSON - COLAS**
- OPR : **SATER pour 41 379 € H.T.**
- Subventions obtenues de l'AESN, du CD 95 et du CRIF
- Coût Global de l'opération : **638 871,20€**

Cette opération est en attente de réception.

2) Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal PR5 route Manon à Orry la ville et le centre bourg du hameau de Montgrésin.

Le PRO a été validé fin 2018 en définissant les travaux d'assainissement de la manière suivante :

- 3000 ml de canalisation gravitaire ;
- 1 poste de refoulement au niveau du chemin des Faons ;
- 300 ml de canalisation de refoulement ;
- 1 poste de relèvement sur la route Manon,
- 1 fonçage sous ouvrage de 40ml,

- Possibilité de raccordement à terme sur le futur collecteur intercommunal de la Phase 3.

Le DCE sera publié en Janvier 2019.

- MOE : **VERDI Ingénierie** pour **74 880 € H.T.**
- Entreprises de Travaux :
  - **Lot 1 (création du collecteur communal du hameau de Montgrésin)** l'entreprise **UFS** pour un montant de **680 940,95 € H.T.**
  - **Lot 2 (réalisation du collecteur intercommunal entre le PR5 et le hameau de Montgrésin)** groupement d'entreprise **VOTP/AXEO TP** pour un montant de **2 137 107 € H.T.**
  - **Lot 3 (postes de relevage)** groupement d'entreprise **SADE/CLAISSE** pour un montant de **137 362 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **43 560 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **5 589,80 € H.T.**

L'ordre de service concernant le lot 2 a été délivré le 24 juin 2019.

Les travaux des lots 1 et 3 démarreront en 2020.



Terrassement à l'intérieur de palplanches



Forage à la tarière pour passage sous la rivière Thève

- 3) La réhabilitation du réseau d'eaux usées et du poste de refoulement PRC14 rue Jeanest à Jagny-sous-Bois (95).

- ➔ Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 470ml ;
- ➔ Dépose/repose de 48 branchements particulier EU ;
- ➔ Réhabilitation du poste de refoulement PRC14 par dépose/repose.

- MOE: **EVIA/BECD** pour **11 200 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **Lot 1** groupement **EMULITHE/VOTP** pour un montant de **636 723,80 € H.T.** et **Lot 2** **HYDREA** pour un montant de **56 787 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **19 995 € H.T.**

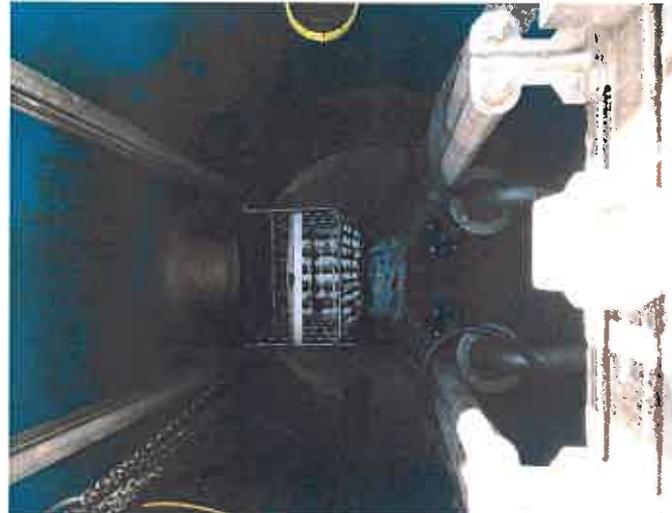
- Coordonnateur SPS : **COSSEC** pour **2 227,50 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux de l'opération a été délivré le 19 Novembre 2018.

L'opération a été réceptionnée le 23 Juillet 2019.



**Réfection de la chaussée après travaux**



**Vue du nouveau poste de refoulement PRC14**

4) La réhabilitation des réseaux d'eaux usées hameau Les Tilleuls à Asnières-sur-Oise (95).

- Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 64ml ;
  - Chemisage structurant du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 741ml ;
  - Création de réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 86ml ;
  - Dépose/repose de 18 branchements particuliers EU ;
  - Création de 4 branchements particuliers EU.
- MOE: **CCST** pour **11 512,50 € H.T.**
  - Entreprises de Travaux : **Lot 1 ETPL** pour un montant de **123 479,26 € H.T.** et **Lot 2 VOTP** pour un montant de **290 819,21 € H.T.**
  - OPR : **SANET** pour **22 545 € H.T.**
  - Coordonnateur SPS : **BECD** pour **1 665 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux de l'opération a été délivré le 05 août 2019.

L'opération a été réceptionnée en Décembre 2019.



Dépose/repose du réseau EU



Chemisage du réseau EU

#### 5) Réalisation du collecteur communal d'eaux usées sente de derrière les Murs à Marly-La-Ville (95).

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 19 Juin 2018 au bureau d'études **TEST Ingénierie** basé à Thorigny-sur-Marne pour un montant de **59 967,64 € H.T.**

Le PRO a été validé en Juin 2019 en définissant les travaux d'assainissement de la manière suivante :

- 835 ml de canalisation gravitaire en fonte de diamètre DN200mm ;
- 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN200mm pour le projet Bouygues Immobilier ;

Le DCE a été publié en Décembre 2019.

#### 6) Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant les extensions de collecteurs communaux d'eaux usées sur diverses communes du Val 'Oise (95) qui comporte :

- Extension du collecteur d'eaux usées route de Seugy à Luzarches (65ml environ) ;
- Extension du collecteur d'eaux usées sous accotement de la RD317 à Survilliers (70ml environ) ;
- Extension du collecteur d'eaux usées place de la Gare à Viarmes (70ml environ).

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 17 Décembre 2019 au bureau d'études **SAFEGE** basé à Nanterre pour un montant de **16 453 € H.T.**

## I.8 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB

### Réalisations 2018

Lancement de la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) des études diagnostic des réseaux et mise à jour des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales pour les communes de l'Oise (excepté l'étude diagnostic sur la commune de Thiers-sur-Thève qui a été réalisé).

La mission d'AMO a été notifié le 29 Novembre 2018 au bureau d'études **COGITE** basée à Paris pour un montant de **10 500 € H.T.**

### **Réalisations 2019**

Lancement des études diagnostic des réseaux et mise à jour des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales pour les 14 communes du Val d'Oise.

La mission d'AMO a été notifié le 16 Mai 2019 au bureau d'études **COGITE** basée à Paris pour un montant de **14 775 € H.T.**

Les études diagnostic des réseaux et mise à jour des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales pour les communes de l'Oise a été notifié le 04 Septembre 2019 au bureau d'études **EGIS Eau** basé à Saint-Quentin-en-Yvelines (78) pour un montant de **257 345 € H.T.**

### **Prévisions 2020**

Démarrage des SDA des 14 communes du Val d'Oise en début d'année avec le bureau d'études retenu.

## Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

Les thèmes suivants ont été évalués lors des audits internes 2019, Postes et Réseaux, SME et Leadership, Non domestiques, Travaux de réhabilitation et collecte. Les points suivants ont été identifiés et les actions suivantes ont été menées :

- Les actions à mettre en œuvre pour corriger les non-conformités de non-domestiques détectées ont une échéance dépassée, les réponses ont cependant été données en janvier 2019 par la responsable technique du propriétaire foncier. L'efficacité de chaque action n'est pas clairement statuée dans le fichier de suivi des établissements afin de faciliter la mesure de la performance des actions. → L'échéance de l'autorisation de déversement et des non conformités ont été inclus dans le tableau de suivi des autorisations de déversement.
- Le personnel du SICTEUB n'est pas identifié dans les parties intéressées alors qu'il contribue à la démarche environnementale. → Inclusion du personnel dans les parties intéressées.
- La politique environnementale du 9 mars 2017 donne parfaitement les axes associés à la station d'épuration et des ouvrages, mais ne tient pas totalement compte du contexte relatif à la séparation des eaux pluviales et eaux usées. → Actualisation fin 2019.
- Les situations d'urgence ont été planifiées sur 2018, mais pas toutes réalisées et formalisées (rupture de canalisation et rapport d'évacuation des bâtiments en cas d'incendie). → Test de situation d'urgence réalisés en 2019 : évacuation des bâtiments en cas d'incendie, pollution à l'entrée de la station.

Des points sensibles ont été relevés lors de l'audit externe de renouvellement du 17 septembre 2019, le deuxième audit de suivi de la certification :

- La politique date de mars 2017, elle est à jour mais cela n'a pas été acté dans la revue de direction. → Actualisation fin 2019.
- Près de 30 % des actions clôturées n'ont pas été évaluées en efficacité. → Révision des fiches de non-conformités et leur efficacité.
- Il y a eu différents exercices de scénario d'urgence mais il n'y a pas de planning de l'ensemble des situations d'urgence. → Planning de l'ensemble à réaliser pour le 2020. Des simulations ont été réalisés début 2020 dans la station, tels que début de feu dans le local de bennes à boues (11 février 2020) et de coupure d'électricité (7 avril 2020).  
Des réunions ont été menées avec le SDIS 95 pour l'évaluation des risques dans la station et l'amélioration de la réponse aux situations d'urgence.
- Il n'y a pas de plan d'action reprenant l'ensemble des actions issues des réunions de direction Mensuelles (avec l'exploitant). → Un tableau de suivi a été créé pour enregistrer les actions à entreprendre, le responsable et le délai et la vérification de l'efficacité.
- Il existe de nombreux documents qui ne sont quasiment plus utilisés. Il serait intéressant de mettre à jour et simplifier la documentation existante. → La version numérique est préférée sur la version papier, afin d'éviter deux copies des documents suivants : fiche des non-conformités, suivi des réunions mensuelles, modes opératoires, analyse juridique ...
- Il serait nécessaire de bien définir et clarifier le traitement des points sensibles dans les audits internes par rapport aux fiches de non-conformité (actions nécessaires). → A considérer pour les prochains audits internes.

Un nouveau marché a été lancé au début de 2019 pour poursuivre la réalisation d'audits internes et externes pour les prochaines années afin de continuer à évaluer notre performance environnementale.

## **I.9 Communication/Sensibilisation**

➤ **Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise**

Le Collège Blaise Pascal à Viarmes a fait la visite de la station le 21/11/2019.

➤ **Site internet du SICTEUB**

Il est mis à jour régulièrement et retrace toutes les activités du Syndicat, les faits marquants (événements exceptionnels, travaux en cours), les marchés publics, les recrutements en cours et la politique environnementale du SICTEUB.

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### I.10 La tarification et les frais d'accès au service

#### > Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Suivant la délibération du 29 novembre 2018, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2019 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	2.10 €
Bellefontaine	2.10 €
Chaumontel	2,10 €
Coye-la-Forêt	2.20 €
Fosses	2.1278 €
Jagny-sous-Bois	2.10 €
La Chapelle-en-Serval	2.10 €
Lassy	2.10 €
Le Plessis-Luzarches	2.10 €
Luzarches	2.10 €
Marly-la-Ville	2,20 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1.0900€
Mortefontaine	2.10 €
Noisy-sur-Oise	2.10 €
Orry-la-Ville	2.10 €
Plailly	2.10 €
Pontarmé	2.10 €
Saint-Witz (ZI)	2.10 €
Seugy	2.10 €
Survilliers	2.10 €
Thiers-sur-Thève	2.10 €
Viarmes	2.10 €

Le montant moyen de la redevance est de 2.1108€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrierie).

> **La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)**

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

Le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.

Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m <sup>2</sup>
Logements individuels	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
La restauration	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les usines	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations sportives	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations agricoles	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations hippiques	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les stations de lavage	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Logements collectifs	16 €/m <sup>2</sup> x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m <sup>2</sup> x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m <sup>2</sup> x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.

Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.

En ce qui concerne les travaux d'agrandissement jouxtant l'habitation principale, une tarification au m<sup>2</sup> construit est appliquée, lorsque cet agrandissement est inférieur à 50m<sup>2</sup>.

Pour toute construction de logement neuf inférieur à 50m<sup>2</sup>, une PFAC forfaitaire égale à 50m<sup>2</sup> est appliquée.

Pour l'année 2019, le SICTEUB a répondu à 227 demandes d'urbanisme (soit une diminution de 1.3 % par rapport à l'année 2018) dont 148 demandes de permis de construire, 34 certificats d'urbanisme, 7 permis d'aménager et 38 déclarations préalable de travaux.

En 2019, **84 titres de recette ont été émis** concernant le recouvrement de la PFAC pour un montant de 372 930.14 €. L'année 2018, 94 dossiers avaient été traités.

### > Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasites détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **124.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2019, **1 226 contrôles** du séparatif eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **245** étaient « non-conformes ». 148 contre-visites ont été réalisées en 2019 pour des contrôles « non-conformes » antérieurs.

Soit **60%** des propriétés contrôlées « non conformes » se sont mis en respect du séparatif EU/EP sur l'année 2019.

De plus, sur les 1 226 contrôles réalisés, **121** correspondent à des visites pour le recouvrement de la PFAC et **17** certificats ont fait l'objet d'une attestation sur l'honneur dans le cadre de la prolongation de la durée de validité de 6 mois.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent à 95 189.89 € HT pour l'année 2019.

## I.11 La facture d'eau

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :



<b>La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019</b>	<b>2,1108 €/m<sup>3</sup> (1)</b> Variable selon les communes (voir tableau page 51)
<b>Part distributeur</b>	(2)
<b>Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)</b>	Variable selon les communes (3)
<b>Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne</b>	Variable selon les communes soit une moyenne de 0,2029 €/m <sup>3</sup>
<b>(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)</b>	Variable selon les communes (4)

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2019  
et le 1er Janvier 2020**

Commune	Prix pour 120 m <sup>3</sup> (TTC)		Variation
	2019	2020	
Asnières-sur-Oise	586,7	608,9	3,8%
Bellefontaine	591,7	595,1	0,6%
Chaumontel	568,5	605,7	6,5%
Coye-la-Forêt	314,8	349,7	11,1%
Fosses	595,4	598,7	0,6%
Jagny-sous-Bois	707,7	722,8	2,1%
La Chapelle en Serval	635,2	659,6	3,8%
Lassy	591,7	595,1	0,6%
Le Plessis-Luzarches	591,7	595,1	0,6%
Luzarches	605,2	629,3	4,0%
Marly-la-Ville	604,9	608,3	0,6%
Mortefontaine	565,9	588,3	4,0%
Noisy-sur-Oise	662,6	592,3	-10,6%
Orry-la-Ville	619,1	662,3	7,0%
Plailly	549,8	572,1	4,1%
Pontarmé	623,5	612,5	-1,8%
Saint-Witz	301,6	354,8	17,6%
Seugy	552,5	595,3	7,8%
Survilliers	491,4	534,0	8,7%
Thiers-sur-Thève	301,6	349,7	16,0%
Viarmes	560,4	603,2	7,7%

Le tableau ci-dessous présente la part « assainissement collectif » de la facture d'eau au 31 décembre 2019 pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>, avec fractionnement du prix suivant la part syndicale et la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Agence.

**Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2019**

Taux de TVA :	10,0%	10,0%	Ventilation du prix pour 120 m <sup>3</sup>				Part syndicale au m <sup>3</sup>	
Commune	Part syndicale (€HT/m <sup>3</sup> )*	Redevance pour modernisation des réseaux (€HT/m <sup>3</sup> ) - RMR	Part syndicale (€TTC/m <sup>3</sup> )	RMR (€TTC/m <sup>3</sup> )	Prix pour 120 m <sup>3</sup> (€TTC)	Prix au m <sup>3</sup> (€TTC/m <sup>3</sup> )	Prix (€TTC/m <sup>3</sup> )	% du prix total
Asnières-sur-Oise	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Bellefontaine	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Chaumontel	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Coye-la-Forêt	2,2000	0,19	290,40	24,42	314,8	2,62	2,42	92,2%
Fosses	2,1278	0,19	280,87	24,42	305,3	2,54	2,34	92,0%
Jagny-sous-Bois	2,1000	0,24	277,20	31,68	308,9	2,57	2,31	89,7%
La Chapelle en Serval	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Lassy	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Le Plessis-Luzarches	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Luzarches	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Marly-la-Ville	2,2000	0,19	290,40	24,42	314,8	2,62	2,42	92,2%
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1,0900	0,19	143,88	25,08	169,0	1,41	1,20	85,2%
Mortefontaine	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Noisy-sur-Oise	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Orry-la-Ville	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Plailly	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Pontarmé	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Saint-Witz (ZI)	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Seugy	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Survilliers	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Thiers-sur-Thève	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Viarmes	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
<b>Minimum</b>						<b>1,41</b>		<b>85,2%</b>
<b>Maximum</b>						<b>2,62</b>		<b>92,2%</b>
<b>Moyenne</b>						<b>2,49</b>		<b>91,6%</b>

**I.12 Montant des recettes du service**

Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	
Libellés	Montant H.T. 2019
<b>1.1.1.1.1.1</b>	
<b>1.1.1.1.1.1.2 Produits</b>	
Redevances assainissement	4 654 596.23 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	372 930.14 €
Prime pour épuration	299 698.79 €
AQUEX	0 €
Contrôle du séparatif	95 189.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 422 415.05 €</b>

## II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

Voir pièce jointe.

## III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).

Le 01 et 08 décembre 2014, le SICTEUB a notifié les marchés de réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste PR7 chemin des vaches à Coye la forêt et le lavoir d'Orry la ville (Lots 1 et 2).

Le lot 3, concernant le marché de réalisation d'eaux usées intercommunal du futur poste de refoulement PR5 (route Manon à Orry la Ville) au lavoir d'Orry la Ville, a été notifié le 20 Octobre 2015.

Le lot 4, concernant le marché de réalisation du poste PR5 à Orry la Ville et l'équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8, a été notifié le 5 Septembre 2016.

L'opération comprenant les études préalables de l'opération globale et la réalisation des lots 1, 2, 3 et 4 au 31 décembre 2018 est donc répartie comme suit :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire entre le PR7 à Coye la forêt et le château de la Dame Blanche	2 538 961,24 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire et de refoulement entre le château de la Dame Blanche et le PR5 à Orry la ville.	3 796 361,10 €
AXEO TP	Lot 3 – Conduites gravitaire entre le PR5 et le lavoir d'Orry la ville.	1 537 852.60 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 4 – Réalisation d'un poste de refoulement PR5 et équipement temps de pluies PR7 et PR8.	3 575 906.50 €
POYRY/ AR ARCHITECTE	Mission de Maîtrise d'œuvre	459 154,30€
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	123 987.60 €
Cabinet Vaurés	Levés topographiques	14 650.00 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	13 800,00 €
OGE/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	Dans la mission de MOE
COSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	41 112,00 €
SANET	ITV , Test d'Etanchéité et compactage	106 694,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 208 479.34€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à 249 847.53 € H.T, soit 299 817.03 € T.T.C.

### Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	232 219€	30%	69 666,00€	MOE conception + levé topographique
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	109 091,00€	50%	54 546,00€	Etude géologique
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	54 947,85€	27%	14 835,92€	MOE conception + levé topographique + Contrôle technique
Conseil Général de l'Oise	Subvention	337 731,35€	31%	104 696,00€	MOE + Etudes préalables
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	6 402 237,00€	30%	1 920 672,00€	Travaux lots 1 et 2 hors OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	52 105,00€	30%	15 632,00€	OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	1 708 689,00€	30%	512 607,00€	Travaux Lot 3
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	3 167 795,00€	30%	950 339,00€	Travaux Lot 4
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	1 921 351,80€	27%	518 764,99€	Travaux
		<b>TOTAL</b>		<b>4 161 758.91€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2019 sur cette opération s'élève à 3 757 784.44 €. La somme perçue au titre de l'exercice 2019 est de 363 741€.

### III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B), qui concernent le raccordement du quartier de la Riolette et la suppression du PRI1 à la Chapelle en Serval.

Titulaires	Prestations	Montants HT
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	12 959.88 €
Bureau Véritas	Repérage Amiante	3 240.00 €
Emulithe	Détection Amiante	1 890.00 €
JFM NOPI	Détection de réseaux	3 925.00 €
CSF	Levés topographiques	4 390.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 404.88 €</b>

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2019 pour cette opération s'élève à **18 689.88 € H.T, soit 22 427.86 € T.T.C.**

### III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A), qui concernent la réalisation d'un collecteur intercommunal eaux usées depuis la rue Jean-Baptiste Santoni jusqu'au PRI5 sur la commune de Thiers sur Thève et la modification et transformation du collecteur eaux usées provenant du Parc Astérix en collecteur eaux pluviales

Titulaires	Prestations	Montants HT
VERDI	Maîtrise d'oeuvre	117 662.50 €
BECD	CSPS	5 197.50 €
Hydrogéotechnique	Etude de sol	20 906.00 €
Diag Bi	Détection Amiante	2 960.00 €
Corbeau	Levé topographique	1 500.00 €
Véritas	Diagnostic amiante	1 615.00 €
VOTP	Sondages	21 318.00 €
CSF	Levés topographiques	4 675.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>175 834.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2019 pour cette opération s'élève à 56 794.74 € H.T, soit 68 153.68 € T.T.C (incluant les frais de parutions).

### III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4), qui concernent la réhabilitation du collecteur eaux usées de la Vallée de l'Ysieux.

Titulaires	Prestations	Montants HT
POLUDIAG	Diagnostic du collecteur eaux usées	4 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00 €</b>

Il n'y a eu aucun règlement au cours de l'exercice 2019.

### III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

#### Réalisation des travaux d'assainissement du Pré Tison à Coye la Forêt :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	725 872.00€
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, Détection Amiante, étude géotechnique, levé topographique	105 074.22€
	<b>TOTAL</b>	<b>830 946.22€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à 814 406.65 € H.T, soit 977 287.98 € T.T.C. Aucun règlement n'a été effectué en 2019. Un solde de 6 199.50 € HT soit 7 439.40€ TTC devra être payé sur 2020.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			154 588.00€	
<b>TOTAL</b>				<b>154 588.00€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **139 130.00 €** intégralement versés sur 2019.

**Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre-Ville à Fosses :**

Aucun règlement n'est intervenu sur l'exercice 2019. Un solde de 74 504.49 € HT soit 89 405.39 € TTC devra être réglé sur 2020.

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

**Réalisation des collecteurs d'eaux usées du Contrat Régional (rues du Cerf, du Cygne, Charles de Gaulle, Bonnet,...) à Luzarches :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EIFFAGE	Travaux	750 789.45€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	58 459.14€
<b>TOTAL</b>		<b>809 248.59€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **802 911.27 € H.T.**, soit **963 493.52 € T.T.C** dont 570.00 € HT en 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			157 435.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			156 883.45€	
<b>TOTAL</b>				<b>314 318.45€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **239 356.14 €** dont 14 411.54 € sur 2019. Le solde est attendu sur 2020.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue de Beaumont à Noisy sur Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux lot 1	176 927.50€
VOTP	Travaux lot 2	40 007.90€
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, levé topo, Etude de sol, Détection amiante	24 647.29€
	<b>TOTAL</b>	<b>241 582.69€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **241 287.45 € H.T**, soit **289 544.94 € T.T.C** dont **5 294.90 € HT** en 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			39 239.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			64 725.02€	
	<b>TOTAL</b>			<b>103 964.02€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **92 383.03 €** dont **66 641.54 €** versé en 2019.

**Travaux de raccordement du Hameau de Montgrésin :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
UFS	Travaux Lot 1	680 940.95 €
VOTP	Travaux Lot 2	2 137 107.00 €
SADE	Travaux Lot 3	137 362.00 €
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, étude de sol, détection amiante, levé topographique	253 257.77€
	<b>TOTAL</b>	<b>3 208 667.72€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **526 957.09 € H.T**, soit **632 348.51 € T.T.C** dont **445 969.46 HT €** en 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			258 060.00€	
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention			35 170.00€	
<b>TOTAL</b>				<b>293 230.00€</b>	

Aucun versement n'est intervenu en 2019.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue Jeannest à Jaqny sous Bois :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux Lot 1	636 723.80€
HYDREA	Travaux Lot 2	59 055.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	45 299.32€
<b>TOTAL</b>		<b>741 078.12€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **741 078.12 € H.T**, soit **889 293.74 € T.T.C** dont **665 521.65 € HT** en 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			190 846.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			167 612.04€	
<b>TOTAL</b>				<b>358 458.04€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **133 368.61 €** intégralement versé en 2019.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Sente de Derrière le Mur (Projet Bouygues) à Marly la Ville :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Travaux	Non attribué
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	102 886.61€
	<b>TOTAL</b>	<b>102 886.61€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **55 219.72 € H.T**, soit **66 263.66 € T.T.C** dont **29 920.30 € HT** en 2019.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue Jean Monnet à Viarmes :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	198 256.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	29 472.40€
	<b>TOTAL</b>	<b>227 728.40€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **226 731.83 € H.T**, soit **272 078.20€ T.T.C** dont **200 825.23 € HT** en 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			17 142.00 €	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			25 165.42 €	
	<b>TOTAL</b>			<b>42 307.42 €</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **42 307.42 €** dont **36 974.43 €** versé en 2019.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue de la Mascrée et Allée Morcote à Viarmes :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL	Travaux Lot 1	44 681.50€
VOTP	Travaux Lot 2	192 102.30€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	37 107.88€
	<b>TOTAL</b>	<b>273 891.68€</b>

Cette opération a été intégralement soldée en 2018.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			107 436.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			87 502.47€	
	<b>TOTAL</b>			<b>194 938.47€</b>	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **213 428.84 €** dont 155 262.90 € versé en 2019.

**Raccordement rues des Tilleuls et Froidval à Asnières sur Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL	Travaux Lot 1	123 479.00 €
VOTP	Travaux Lot 2	290 819.21 €
Prestations études	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	61 452.97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>475 751.18 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **375 595.26 € H.T**, soit **450 714.31 € T.T.C** dont 351 763.39 € HT sur 2019.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			260 410.00 €	

**Rapport annuel du Service assainissement 2019 – SICTE**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
 Reçu en préfecture le 08/10/2020  
 Affiché le 08/10/2020  
 ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention		103 163.58 €
	<b>TOTAL</b>		<b>363 573.58€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2019 sur cette opération est de **15 553.10 €** dont intégralement versé en 2019.

**Petites Extensions de collecteurs eaux usées à Luzarches (route de Seugy), à Survilliers (Coq Chantant) et à Viarmes (Place de la Gare) :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante, levé topographique, étude de sol et détection réseaux	15 303.75 €
	<b>TOTAL</b>	<b>15 303.75 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **2 678.75 €** H.T, soit **3 214.50 € T.T.C** dont 350.00 € HT sur 2019.

**Extension du collecteur eaux usées Rue Vivien et Clos Vivien à Luzarches :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	56 735.56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>56 735.56 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **12 834.22 €** H.T, soit **15 401.06 € T.T.C** dont 10 505.47 € HT sur 2019.

**Travaux de raccordement du Hameau de Montmélian à Mortefontaine:**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante et levé topographique	3 690.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 690.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **3 690.00 €** H.T, soit **4 428.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2019.

**Travaux sur le collecteur d'assainissement rue de la République à Viarmes :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	53 733.21 €
	<b>TOTAL</b>	<b>53 733.21 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **17 217.00 € H.T**, soit **20 660.40 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2019.

Diverses études ont été lancées au cours de l'exercice 2019, en vu de la réalisation de travaux dans les années à venir

**Schéma Directeur d'Assainissement des communes du Val d'Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	399 790.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	15 675.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>415 465.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette prestation s'élève à **15 675.00 € H.T**, soit **18 810.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2019.

**Schéma Directeur d'Assainissement des communes de l'Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	257 345.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	15 850.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>273 195.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette prestation s'élève à **15 850.00 € H.T**, soit **19 020.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2019.

**Etude capacitaire du système d'assainissement de la station d'épuration :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
SAFEGE	Etude	24 995.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 995.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette prestation s'élève à **5 563.50 € H.T**, soit **6 676.20 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2019.

### **III.6 Amortissement réalisés**

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2019 à la somme de **1 292 966.75 €**.

### **III.7 Programmes pluriannuels de travaux**

Le programme pluriannuel de travaux est établi chaque année avec les membres des commissions travaux.

Ces commissions sont au nombre de trois sont définies par rapport à un découpage du territoire en trois secteurs.

- 1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy
  
- 2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Seugy Chaumontel, et Luzarches
  
- 3 - Oise regroupant les communes de Coye-la –Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur et pour la présentation du programme pluriannuels de travaux des 3 commissions.

## IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2019.

### IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, **44 292.58 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0185 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019.

## V COUT D'EXPLOITATION 2019

A titre informatif, il est présenté en Annexe 9 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année 2019.



## Lexique

### FILIERE EAU :

**EH** : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO<sub>5</sub>
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

**MES** : les Matières En Suspension sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

**DBO<sub>5</sub>** : la Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

**DCO** : la Demande Chimique en Oxygène représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La **pollution azotée**: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, les nitrates NO<sub>3</sub> et les nitrites NO<sub>2</sub>. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO<sub>2</sub> + NO<sub>3</sub>

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

### FILIERE BOUE :

**C/N** : rapport carbone organique/azote organique

**CaO** : oxyde de calcium

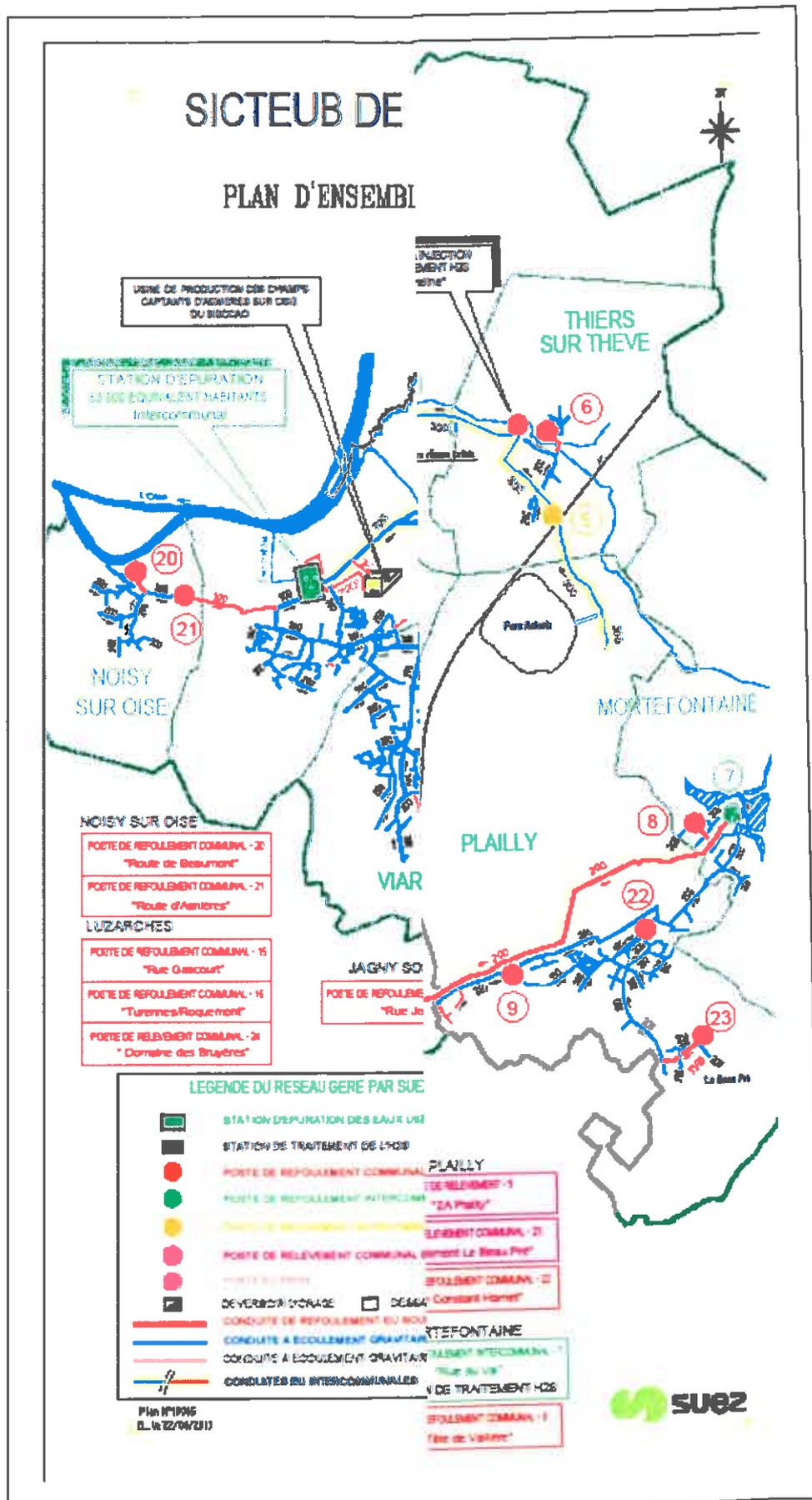
**K<sub>2</sub>O** : oxyde de potassium

**MgO** : Oxyde de magnésium

**P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>** : anhydride phosphorique

**PCB** : PolyChloroBiphényl

**HAP** : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

## Annexe 2 :

*Inventaire des « Points Noirs » du système de transport 2019*



Commune	Code	Adresse	Anomalie	Causes	Collecteur	Diam	Entretien	Périodicité	Type	Action SICTUB	Etat
Luzarches	PRCS	Poste communal PRCS - gascourt	Défaillance	Défaillance ECPM	Communal	200	Curage + pompage	1 fois par an	3	Diagnostic en amont avec ECPM/ECPM	Diag CIG en cours
Belfortaine	BE1	A travers champs et bois	Non visible en surface	Accès difficile localisation	Interco	600	Débranchement	1 fois par an	3	Recherche et géolocalisation par satellite à prévoir 2019	à planifier
Survillers	SUR1	crémillère	desordres structuraux	Accès difficile et passage sous le crémillère	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3		
Asnières-sur-Oise	ASN1	rue des Ajeux	Contre porte	Accès difficile	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3		
Charmontel	CHA1	route de Paris (passage sous l'axe)	Exploitation complexe	Passage sous l'axe	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3	Itv à programmer 2019	en cours
Montantaine	MOR3	Champs entre plailly et Collec - à travers	Tamppons recouverts	Parcelle Agricole	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3		
Seny	SEU1	collec par l'axe au du ponteau	dégradations structurelles, état tampons recouverts	Accès difficile localisation	Communal	200	localisation ITV	immédiate	3	Opération de localisation par ITV à faire	Prévue 2019
Saint-Willibrord	SAI1	la Pépinière	Accès difficile	passer sous des poutres d'eau	Communal	200	Curage	immédiate	3		
Fosses	FO51	ZI - rue Cuqnot (sous la voie ferrée)	Corrosion des supports	Accès difficile	Interco	300	Curage	1 fois / 2 ans	3	Etude de faisabilité sur méthode de réhabilitation à lancer en 2019	à planifier
Marly	MAR1	allée des arènes	Siphon	Concessionnaires	Communal	300	Curage + pompage	6 fois / an	3	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR2	allée du duc de Robison - rue Roger Salengro (angle)	Siphon sur EU diamètre 200	Concessionnaires	Communal	200	Curage + pompage	6 fois / an	2	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR6	rue Serge Laverdure	Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires	Communal	200	Curage + pompage	6 fois / an	2	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Survillers	SUR3	rue de la Gare	Siphon sur EU diamètre 300	Concessionnaires	Communal	300	Curage + pompage	6 fois / an	2		
Marly	MAR7	rue Victor Hugo	Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires (EP)	Communal	150	Curage + pompage	6 fois / an	1	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR8	rue Victor Hugo	Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires (EP)	Communal	150	Curage - pompage	6 fois / an	1	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Thiers sur Thève	TH1	rue Averine	Absence de pente	chute du collecteur	Communal	200	Curage	2 fois / an	-		
Fosses	FO54	Avenue du large - Square Robison	Obstruction, déversements	Obstruction, déversements	Communal	200	Curage	2 fois / an	-		
Fosses	FO53	avenue du large - Square Robison	Obstruction, déversements	Obstruction, déversements	Communal	200	Curage	2 fois / an	-		
Plafly	PLA2	rue de Paris - rue du Docteur Lamoignon et route de Mortefontaine	Débordement EU lors de fortes pluies	Faible capacité du collecteur EU et ECPM	Communal	150	Curage	1 fois / an	1	Etude sur ECPM réalisée. Révision sur mise en œuvre d'un BD sur le site du PN7	Campagne de conformité
Villaines	VIA1	Rue du Montcel (entre gare et nourrie)	Absence de pente	Contre pente, casse et dépôt de graviers	Communal	200	Curage + visites	1 fois / an	1		
Charmontel	CHA2	Rue de Paris - Rue Nouvelle (intervention depuis les champs)	Inaccessibilité du collecteur, mise en charge, débordements	Obstruction, déversements	Communal	200	Curage	1 fois / an	1		
Survillers	SUR5	Rue du Grand Prés - (+ collecteur sous l'école)	Grasses, mise en charge, débordements	Obstruction, déversements	Communal	200	Curage	1 fois / an	1		
Survillers	SUR4	rue Mermoz / recordement Step	Mises en charge répétitives, débordement EU	présence d'une contre pente	Communal	200	Curage + pompage	1 fois / an	1		
Pontarmé	PON1										Impossible à faire selon SUEZ - à vérifier sur site

Type : 1 Déversement régulier au milieu naturel (structure, eaux parasites, etc.) & problème H2S  
 2 Problème hydraulique (faible pente, anomalie structurelle, etc.) sans déversement  
 3 Problème d'accès au réseau - Méconnaissance du positionnement des ouvrages

**LISTE DES POINTS NOIRS 2019**

Luzarches	LUZ3	rue des Gantiers	Réduction de diamètre de 200 mm en 150 mm	Franchissement de concessionnaires	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2		
Luzarches	LUZ1	boulevard de la Fraternité	Franchissement de concessionnaires par réduction de diamètre (3 diam.100 pour 1 diam.200)	Franchissement concessionnaire	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	-	-
Fosses	FOS 2	rue des Dames	Contre pente très importante	Ignorée	Communal	150	Curage	1 fois / 2 ans	2	-	-
Jagny sous bois	JAG1	rue Jeanest	Canalisation fortement dégradée et présence d'une chasse AEP	H2s et faible débit	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	supprimé Mars 2019 par opération communale	Travaux en cours
Marly	MAR4	chemin de la Sablonnière	Regards principaux borgnes sur collecteur eaux usées	Agrandissement du terrain de sport	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	-	-
Marly	MAR5	rue Roger Salengro	Raccordement d'un collecteur communal par culotte	Ignorée	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	-	-
La Chapelle en Serval	LAC2	Boulevard de la Riolette	Obstructions régulières, mise en charge	Faible pente : pas d'autocurage	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	-	-
Asnières-sur-Oise / Viarmes	ASN2	docteurs Darènes (antenne terrains privés) + Intersection Paul Delacoste - Royaumont	Débordements fréquents en temps de pluie	ECPM + Intersection débit fort / débit faible	Communal	300	Curage	1 fois / 2 ans	1	-	-
Luzarches	LUZ2	résidence Ile de France	Mise en charge, débordements	Faible pente, contre pente, ECPM	Communal	150	Curage	1 fois / 2 ans	1	ivr réalisée fin 2018	Attente rapport pour analyse
Mortefontaine	PRI7	Poste Intercommunal PRI7 (rue du Val)	Débordements fréquents en temps de pluie	ECPM	Interco	200	Campagne de conformité continue		1	Etude sur ECPP ECPM réalisée: Réflexion sur mise en œuvre d'un BO sur le site du PRI7	
Marly	MAR3	avenue Henri Barbusse	Présence H2S très fortes dégradation des regards	Temps de séjour des effluent	Interco	450	Envisager réhabilitation des regards par l'intérieur		1	Diagnostic des regards réalisé premier semestre par BDL et SUEZ	Proposition produit réhab par EMULTHE
Pontarmé	PON2	D1017	Plaintes récurrentes des riverains pour tampons bruyants	Tampons bruyants lors du passage de la circulation routière depuis réfection et reprofilage chaussée	Communal	200	MULTIPLES		-	Multiples interventions pour remplacement joints caoutchouc Remplacement des tampons par des plaques pleines en béton Multiples interventions pour application joints anti claquements Suite a envisager	

**En 2014 :**  
Réhabilitation du collecteur d'eaux usées route de Montgrésin à Orry la ville

**Retrait en 2015 :**

Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Jean Mermoz à Survilliers

**Retrait en 2016 :**

SUR2 Grande rue Survilliers  
SEU3 rue de Viarmes Saugy  
SEU2 rue de Viarmes Saugy  
PLA2 rue du cèdre Plailly

**Retrait en 2017 :**

FOS2 rue Fernand Fosses  
COY1 Le pré Tison Coye

**Retrait en 2018 :**

LAC1 Madame Ferr La Chapelle  
MOR2 Rue des Vlgz Mortefontaine Fissure réparée

**Ajout 2018 :** VIA 1  
FOS 2

rue du Montoel Viarmes  
rue des Dames Fosses

Suite ITV  
Suite ITV

**Ajout 2019 :**



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020

Berger  
Levrault

ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

Annexe 4 :  
*Inventaire des opérations de Travaux Divers 2019*

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

Bilan Travaux Divers 2019			
Date	Designation des travaux	Montant (euros HT)	Commune
08-Janv.	Réalisation de deux sondages sur concessionnaires pour implantation des sondages géotechniques	2 523,22 €	LUZARCHES
08-Janv.	Mise à niveau d'un tampon sous enrobés sur réseau EP	1 616,60 €	MARLY LA VILLE
08-Janv.	Mise en place de joints anti-claquements sur regard de visite + réhabilitation regard de façade EU	600,80 €	PONTARME
10-Janv.	Reprise complète d'une antenne de branchement sous trottoir	15 705,04 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
10-Janv.	Réparation d'un branchement EU ayant entraîné un effondrement de voirie	19 467,19 €	LUZARCHES
14-Janv.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées	1 270,32 €	ORRY LA VILLE
17-Janv.	Pose de deux fourreaux entre PR7 et BO et reprise étanchéité du regard de la nourrice sur BO	11 592,56 €	COYE LA FORET
17-Janv.	Taille de la Haie sur bordure emprise PR5	2 052,40 €	ORRY LA VILLE
29-Janv.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	1 429,92 €	LUZARCHES
30-Janv.	Remplacement d'un tampon sur regard de façade 40*40 fissuré	706,20 €	ORRY LA VILLE
31-Janv.	Remplacement d'un tampon sur regard de façade eaux usées	706,20 €	FOSSES
04-Févr.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées en domaine privé (racines)	1 429,92 €	PONTARME
04-Févr.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir (racines)	1 468,37 €	ORRY LA VILLE
04-Févr.	Fourniture et Livraison de 7 tampons pour regards de visite	3 092,10 €	NOISY SUR OISE
06-Févr.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir (racines)	1 330,59 €	VIARMES
08-Févr.	Remplacement de 2 tampons sur regards de visite	2 140,05 €	FOSSES
13-Févr.	Reprise de l'accotement devant l'emprise du poste PR17 par mise en œuvre d'une grave ciment	5 660,13 €	MORTEFONTAINE
15-Févr.	Mise en œuvre de joints et reprise de perforations sur trappes d'accès au poste PR11	1 576,80 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
15-Févr.	Mise en œuvre de mignonnette sur l'espace gravillonné du poste PR10	1 134,40 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
06-mars	Remplacement de deux tampons sur regards de visite sous chassée	1 936,00 €	ASNIERES SUR OISE
07-mars	Mise à niveau d'un regard de façade sous accotement enherbé	559,00 €	JAGNY SOUS BOIS
08-mars	Reprise d'un tabouret de branchement effondré et dangereux - Pose d'un RFEU	911,84 €	ORRY LA VILLE
11-mars	Reprise d'un affaissement au droit d'un regard de visite sous chassée	3 098,15 €	THIERS SUR THEVE
15-mars	Fourniture de deux tampons bétons pour regards de contrôle 40x40 et d'une plaque béton sur puisard	765,50 €	SICTEUB
19-mars	Fourniture et pose d'une vingtaine de mètres de bordures T2 (protection du poste PRC14 des engins agricoles)	1 694,52 €	JAGNY SOUS BOIS
20-mars	Mise en œuvre DST + remplacement tampon sur regard de visite	2 142,10 €	ORRY LA VILLE
21-mars	Réparation provisoire de la clôture de la station endommagée par la chute d'arbres	775,10 €	ASNIERES SUR OISE
21-mars	Rechercher, mettre à niveau et remplacer le tampon sur RV	2 123,63 €	ORRY LA VILLE
03-avr.	Réfection du chemin agricole au droit du poste PRC14	5 911,00 €	JAGNY SOUS BOIS
03-avr.	Remplacement de 5 TA sur RV + 1 TA sur RFEU	4 230,05 €	ORRY LA VILLE
04-avr.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous trottoir	1 936,00 €	FOSSES

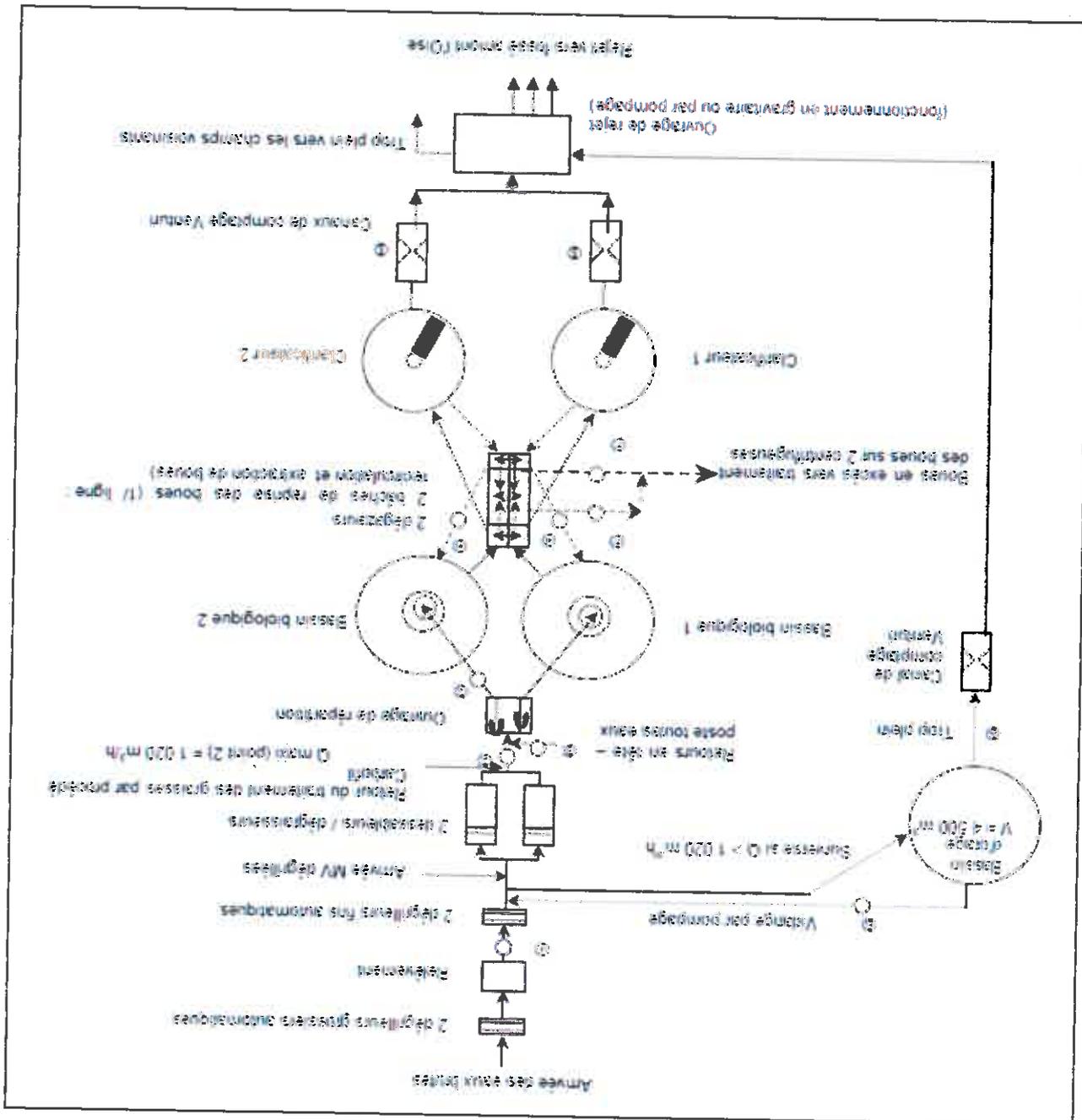
16-avr.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite dans pâture		
24-avr.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 037,30 €	FOSES
24-avr.	Conception et pose d'un système anti-bruit pour intérieur de regard de visite	875,10 €	PONTARME
11-mai	Entretien des espaces verts de la maison de gardien du SICTEUB	2 804,30 €	ASNIERES SUR OISE
11-mai	Mise à disposition de personnel pour pose de deux tableaux dans les locaux de la step	69,65 €	ASNIERES SUR OISE
13-mai	Mise à disposition de personnel pour livraison et montage des équipements de réception	1 217,40 €	ASNIERES SUR OISE
13-mai	Fourniture et livraison de deux tampons logotés SICTEUB	1 142,10 €	VIARMES
15-mai	Reprise d'un éclatement sur collecteur ayant entraîné un effondrement dans jardin privatif	2 027,24 €	FOSES
20-mai	Fourniture et livraison de 9 tampons pour regards de visite sur le site des services techniques	4 220,90 €	CHAUMONTEL
21-mai	Reprise de deux regards de façades EU sous trottoir	1 956,78 €	MARLY LA VILLE
22-mai	Reprises des collecteurs EU avant création giratoire	89 975,30 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
23-mai	Débroussaillage autour du collecteur d'eaux usées situé à proximité du verger communal	1 817,60 €	LUZARCHES
28-mai	Mise à disposition de trois opérateurs pour support enquête chez riverain	1 537,40 €	COYE LA FORET
12-juin	Reprise Scellement d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	723,71 €	LUZARCHES
13-juin	Reprise d'une portion de trottoir en béton désactivé présentant des fissures	1 842,41 €	JAGNY SOUS BOIS
21-juin	Entretien des espaces verts de la maison de gardien du SICTEUB	1 415,40 €	ASNIERES SUR OISE
05-juil.	Avant trou pour sondage géotechnique	2 304,35 €	VIARMES
09-juil.	Remplacement de deux tampons sur regards de façade eaux usées sous trottoir	1 019,00 €	MARLY LA VILLE
16-juil.	Mise en place en URGENCE d'une tôle sur effondrement de chaussée	1 224,00 €	LUZARCHES
16-juil.	Création d'un branchement eaux usées sous domaine public	22 173,72 €	PLAILLY
16-juil.	Mise en place d'une signalisation d'URGENCE sur affaissement de chaussée départementale	751,70 €	LE PLESSIS LUZARCHES
17-juil.	Reprise d'étanchéité sur regard de visite ayant entraîné un effondrement de chaussée	7 239,44 €	LUZARCHES
22-juil.	Désobstruction d'un branchement particulier par burinage d'un masque dans regard de visite	955,00 €	ORRY LA VILLE
24-juil.	Protection des trois premiers regards gravitaires (aval refoulement) contre l'H2S	5 415,40 €	JAGNY SOUS BOIS
06-août	Aménagement de cunette dans regard de visite -	1 002,60 €	FOSES
06-août	Fauchage de l'emprise du BO	1 712,10 €	COYE LA FORET
07-août	Réhabilitation complète d'un regard de visite sur unitaire ayant entraîné un effondrement de voirie	6 801,02 €	COYE LA FORET
12-août	Réparation d'un effondrement du collecteur par dépose repose de 6ml	5 075,84 €	SEUGY
19-août	Reprise d'un branchement particulier sous domaine public ayant entraîné un affaissement de voirie	3 710,13 €	ASNIERES SUR OISE
19-août	Création d'un regard de façade et réhabilitation de deux regards de façade eaux usées	4 263,44 €	VIARMES
19-août	Réparation d'un fourreau PVC cassé sous espace vert pour passage fibre optique	2 074,29 €	ASNIERES SUR OISE
22-août	Taille des arbres et arbustes gênant le raccordement télécom aérien	662,80 €	ASNIERES SUR OISE
02-sept.	Fourniture et livraison de trois tampons logotés SICTEUB	1 518,00 €	VIARMES
03-sept.	Réhabilitation complète d'un regard de façade	1 419,49 €	LUZARCHES

**Total Travaux Divers 2019 : 374 788,62 €**

16-sept.	ASNIERES SUR OISE	720,00 €	Fauchage du terrain appartenant au SICTEB
23-sept.	LA CHAPELLE EN SERVAL	455,90 €	RFEU descelle et dangereux
25-sept.	ORRY LA VILLE	1 651,95 €	Dépose armoire électrique et câble PRIZ lavoir d'Orry
26-sept.	COYE LA FORET	1 615,88 €	Réhabilitation d'un regard de façade (racines)
04-oct.	ORRY LA VILLE	4 610,90 €	Fourniture et livraison de 10 tampons logotés SICTEB sur chantier COLAS
09-sept.	PLAILLY	3 830,90 €	Fourniture et livraison de huit tampons logotés SICTEB
10-oct.	LUZARCHES	1 936,00 €	Remplacement de deux tampons sur regards de visite sous chaussée
10-oct.	PONTARME	1 247,50 €	Remplacement d'un tampon sur regard de visite 600 kN
10-oct.	VIARMES	3 662,80 €	Evacuation de terre végétale sur site du chantier d'extension
10-oct.	LA CHAPELLE EN SERVAL	1 637,33 €	Reprise cunette et scellement tampon sur regard de visite sous chaussée
11-oct.	COYE LA FORET	18 698,33 €	Travaux de mise en séparatif des évacuations - POUR REGUL
14-oct.	ORRY LA VILLE	5 771,40 €	Abattage de trois arbres - POUR REGUL
13-nov.	LA CHAPELLE EN SERVAL	1 037,30 €	Mise à niveau d'un tampon + PST
14-nov.	MARLY LA VILLE	3 609,80 €	Remplacement de 4 tampons sur regards de visite sous chaussée
18-nov.	ASNIERES SUR OISE	1 269,23 €	Dépose d'un branchement particulier d'eaux usées en amiante-ciment avant réhabilitation
18-nov.	MARLY LA VILLE	14 095,32 €	Création d'un bateau d'accès sur trottoir et modification d'un branchement particulier d'eaux usées
03-déc.	ASNIERES SUR OISE	7 755,08 €	Mise en séparatif des évacuations en domaine privé suite protocole amiable - POUR REGUL
03-déc.	ASNIERES SUR OISE	2 944,89 €	Diverses reprises ponctuelles sur chantier de réhabilitation - POUR REGUL
03-déc.	ASNIERES SUR OISE	957,50 €	Aiguillage de fourreaux télécom pour passage fibre optique - POUR REGUL
03-déc.	ASNIERES SUR OISE	243,90 €	Mise à disposition de personnel pour déménagement et aménagement bureaux Ingénieur
03-déc.	THIERS SUR THEVE	3 872,10 €	Fourniture et livraison de 9 tampons sur regards de visite pour chantier COLAS
11-déc.	FOSES	1 891,29 €	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir (effondrement)
16-déc.	MARLY LA VILLE	5 182,60 €	Remplacement et mise à niveau de 5 tampons sur regards de visite
23-déc.	COYE LA FORET	1 482,81 €	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée

## Annexe 5 :

### *Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières-sur-Oise*



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

## Annexe 6

*Résultats 2019 des analyses des boues d'épuration centrifugées*

**Valeur agronomique**

Semaine prélevement	Réf échantillon	Lot	Échantillon brut				Échantillon sec									
			pH eau	Hum.	M.S.	C/N total	C orga.	M.O.	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> total	K <sub>2</sub> O total	MgO	CaO	Na <sub>2</sub> O	N total	NH <sub>4</sub>	Norg
			%	%	%	% M.S	g/kg MS									
S 1 à 6	B/X00939/19/001/E01	LX00939/19/001	6,6	77,3	22,7	5,6	39,7	79,4	60,40	7,10	6,50	41,40	1,00	70,90	2,230	68,700
S 7 à 12	B/X00939/19/001/E02	LX00939/19/001	7,0	76,7	23,3	5,7	39,3	78,7	70,70	9,00	8,50	41,40	1,30	73,80	4,57	69,30
S 13 à 17	B/X00939/19/001/E03	LX00939/19/001	7,3	76,1	23,9	5,2	39,9	79,7	64,20	7,60	6,80	39,70	1,10	76,20	4,63	71,50
S 18 à 22	B/X00939/19/002/E05	LX00939/19/002	7,2	76,2	23,8	7,8	39,9	79,9	68,60	9,10	7,60	37,70	1,40	51,10	4,86	46,40
S 23 à 27	B/X00939/19/002/E06	LX00939/19/002	6,9	76,9	23,1	7,2	40,4	80,7	65,70	8,30	7,40	35,50	1,30	55,80	3,44	52,40
S 28 à 32	B/X00939/19/002/E07	LX00939/19/002	6,8	74,0	26,0	7,4	40,2	80,3	69,70	8,90	8,10	36,30	1,30	54,20	3,89	50,30
S 33 à 37	B/X00939/19/003/E09	LX00939/19/003	7,9	78,0	22,0	5,1	38,8	77,5	77,90	10,80	8,80	39,50	1,20	76,40	4,86	71,40
S 38 à 42	B/X00939/19/003/E010	LX00939/19/003	7,4	79,1	20,9	5,3	39,6	79,1	74,20	10,70	8,40	36,00	1,20	74,60	2,45	72,30
S 43 à 47	B/X00939/19/004/E012	LX00939/19/004	6,4	79,1	20,9	5,1	39,7	79,3	71,50	10,90	8,20	35,80	1,40	78,50	2,15	76,10
S 48 à 52	B/X00939/19/004/E013	LX00939/19/004	6,5	78,4	21,6	5,4	40,1	80,2	70,40	11,00	8,30	35,90	1,30	74,10	2,14	71,80
		<b>Moyenne</b>	<b>7,0</b>	<b>77,2</b>	<b>22,8</b>		<b>39,8</b>	<b>79,5</b>	<b>69,3</b>	<b>9,3</b>	<b>7,9</b>	<b>37,9</b>	<b>1,3</b>	<b>68,6</b>	<b>3,5</b>	<b>65,0</b>
		<b>Valeurs max</b>	<b>7,9</b>	<b>79,1</b>	<b>26,0</b>		<b>40,4</b>	<b>80,7</b>	<b>77,9</b>	<b>11,0</b>	<b>8,8</b>	<b>41,4</b>	<b>1,4</b>	<b>78,5</b>	<b>4,9</b>	<b>76,1</b>
		<b>Valeurs min</b>	<b>6,4</b>	<b>74,0</b>	<b>20,9</b>		<b>38,8</b>	<b>77,5</b>	<b>60,4</b>	<b>7,1</b>	<b>6,5</b>	<b>35,5</b>	<b>1,0</b>	<b>51,1</b>	<b>2,1</b>	<b>46,4</b>

**Oligos éléments**

Semaine prélèvement	Réf échantillon	Lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
						<b>mg/kg MS</b>			
S 1 à 6	B/X00939/19/001/E01	L/X00939/19/001	15,5	3	268	11500	66,3	4,50	550
S 7 à 12	B/X00939/19/001/E02	L/X00939/19/001	15,30	3	282,0	13800	76,6	4,40	553,0
S 13 à 17	B/X00939/19/001/E03	L/X00939/19/001	15,90	2	284,0	11200	70,2	4,90	574,0
S 18 à 22	B/X00939/19/002/E05	L/X00939/19/002	25,10	3	264,0	14300	63,2	4,60	604,0
S 23 à 27	B/X00939/19/002/E06	L/X00939/19/002	24,90	3	260,0	13800	62,5	4,50	584,0
S 28 à 32	B/X00939/19/002/E07	L/X00939/19/002	25,70			14300	63,4		
S 33 à 37	B/X00939/19/003/E09	L/X00939/19/003	29,60	3	253,0	21100	80,7	5,30	669,0
S 38 à 42	B/X00939/19/003/E010	L/X00939/19/003	27,50	3	245,0	19300	73,8	4,80	562,0
S 43 à 47	B/X00939/19/004/E012	L/X00939/19/004	25,50	3	243,0	17400	71,7	4,60	515,0
S 48 à 52	B/X00939/19/004/E013	L/X00939/19/004	24,10	3	249,0	13900	69,6	4,80	517,0
		Moyenne	22,91	2,87	260,89	15060,00	69,80	4,71	569,78
		Valeurs max	29,60	3,20	284,00	21100,00	80,70	5,30	669,00
		Valeurs min	15,30	2,30	243,00	11200,00	62,50	4,40	515,00



**Eléments traces métalliques**

Valeur limite		Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn	
mg/kg MS		10	1000	1000	10	200	800	3000	4000	
Semaine prélèvement	Réf échantillon	Lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
S 1 à 6	B/X00939/19/001/E01	L/X00939/19/001	0,570	31,4	268	0,46	15,3	18,4	550	865
S 7 à 12	B/X00939/19/001/E02	L/X00939/19/001	0,630	33,1	282	0,46	16,5	18,7	553	885
S 13 à 17	B/X00939/19/001/F03	L/X00939/19/001	0,710	32,2	284	0,49	15,2	18,8	574	905
S 18 à 22	B/X00939/19/002/E05	L/X00939/19/002	0,580	21,3	264	0,40	14	17,7	604	903
S 23 à 27	B/X00939/19/002/E06	L/X00939/19/002	0,570	20,9	260	0,43	13,7	17,6	584	879
S 33 à 37	B/X00939/19/003/E09	L/X00939/19/003	0,760	30,9	253	0,30	17,9	21,0	669	971
S 38 à 42	B/X00939/19/003/E010	L/X00939/19/003	0,620	27,4	245	0,51	15,9	17,4	562	850
S 43 à 47	B/X00939/19/004/E012	L/X00939/19/004	0,610	24,8	243	0,61	15,1	18,3	515	798
S 48 à 52	B/X00939/19/004/E013	L/X00939/19/004	0,620	23,5	249	0,48	14,5	17,7	517	804
	Moyenne		0,63	27,28	260,89	0,46	15,34	18,40	569,78	873,33
	Valeurs max		0,76	33,10	284,00	0,61	17,90	21,00	669,00	971,00
	Valeurs min		0,57	20,90	243,00	0,30	13,70	17,40	515,00	798,00



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020

Berger  
Levrault

ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

**Annexe 7 :**  
***Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché  
d'Exploitation du Système d'Assainissement***

**SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX****MARCHE DE TRAVAUX DIVERS****BILAN FINANCIER ANNEE janvier 2019 / décembre 2019 - Hors actualisation -**

Montant du marché 2019		558 501,45 €	558 501,45 €
Reliquat de l'année 2018			
Montant mensuel restant jusqu'au 31 décembre 19			76 488,26 €
<b>Constat de travaux</b>	<b>Montant du Mois</b>	<b>Cumul</b>	<b>Reste</b>
Constat n°37 de Février 2019 - VOTP	15 780,76	15 780,76	542 720,69
Constat n°38 de Février 2019 - EGA	21 715,99	37 496,75	521 004,70
Constat n°39 de Mars 2019 - EMULITHE	39 541,07	77 037,82	481 463,63
Constat n°40 de Mars 2019 - VOTP	13 872,41	90 910,23	467 591,22
Constat n°41 d'Avril 2019 - VOTP	12 259,95	103 170,18	455 331,27
Constat n°42 de Juin 2019 - EMUL	41 711,08	144 881,26	413 620,19
Constat n°43 de Juin 2019 - VOTP	13 436,78	158 318,04	400 183,41
Constat n°44 de aout 2019 - VOTP	94 230,39	252 548,43	305 953,02
Constat n°45 de Septembre 2019 - EGA	11 876,66	264 425,09	294 076,36
Constat n°46 de Septembre 2019 - VOTP	39 437,35	303 862,44	254 639,01
Constat n°47 d'Octobre 2019 - EMUL	17 722,59	321 585,03	236 916,42
Constat n°48 de Novembre 2019 - VOTP	32 580,69	354 165,72	204 335,73
Constat n°49 de Novembre 2019 - EGA	9 127,38	363 293,10	195 208,35
Constat n°50 de Novembre 2019 - VOTP	11 446,44	374 739,54	183 761,91
Constat n°51 de Novembre 2019 - VOTP	21 115,47	395 855,01	162 646,44

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200061924-20200630-2020\_041\_1-AU

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHÉ D'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES				
PARTIE POSTES ET RESEAUX				
MARCHÉ 2018 - 2022				
BILAN FINANCIER ANNEE 2019 (du 1 er Janvier 2019 au 31 décembre 2019)				
MONTANT DU MARCHÉ 2019				
Un douzième du marché		79974	59 126 €	709 515 €
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2019				
ENTRETIEN DES RESEAUX				
MONTANT DU MARCHÉ 2019		357 604 €	29 800 €	357 604 €
Un douzième du marché				
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2019				
MAINTENANCE DES POSTES				
MONTANT DU MARCHÉ 2019		351 912 €	29 126 €	351 912 €
Un douzième du marché				
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2019				
ENTRETIEN DES RESEAUX				
Constat n°11 de Janvier 2019	Montant Constat	Reste Total	Cumul déboursé	Reste mensuel
33 924,90 €	33 924,90 €	317 987	33 925	28 308
Constat n°12 de Février 2019	31 194,90 €	286 792	65 120	28 679
Constat n°13 de Mars 2019	32 834,90 €	253 957	97 955	28 217
Constat n°14 d'Avril 2019	31 194,90 €	222 762	129 150	27 845
Constat n°15 de Mai 2019	31 194,90 €	191 567	160 345	27 167
Constat n°16 de Juin 2019	35 154,90 €	156 412	195 499	26 069
Constat n°17 de Juillet 2019	31 194,90 €	125 217	226 694	25 043
Constat n°18 d'août 2019	31 194,90 €	94 023	267 889	23 506
Constat n°19 de septembre 2019	31 944,90 €	62 078	289 834	20 693
Constat n°20 d'Octobre 2019	31 574,90 €	30 503	321 409	15 251
Constat n°21 de Novembre 2019	30 034,90 €	466	351 444	466
Constat n°22 de Décembre 2019	23 946,40 €	-23 479	375 390	-23 479
		<b>Reste Total</b>	<b>Cumul déboursé</b>	<b>Reste mensuel</b>
ENTRETIEN DES RESEAUX				
Constat n°11 de Janvier 2019	Montant Constat	Reste Total	Cumul déboursé	Reste mensuel
13 478,68 €	13 478,68 €	344 128	13 479	31 294
Constat n°12 de Février 2019	8 998,26 €	337 129	20 475	31 719
Constat n°13 de Mars 2019	20 250,79 €	316 878	40 726	35 209
Constat n°14 d'Avril 2019	14 347,53 €	302 530	55 073	37 816
Constat n°15 de Mai 2019	22 193,54 €	280 337	77 267	40 049
Constat n°16 de Juin 2019	8 904,21 €	271 436	86 171	45 239
Constat n°17 de Juillet 2019	30 083,61 €	241 348	116 255	48 270
Constat n°18 d'août 2019	26 670,10 €	214 679	142 926	53 679
Constat n°19 de septembre 2019	34 664,17 €	180 015	177 589	60 005
Constat n°20 d'Octobre 2019	65 380,41 €	114 634	242 969	57 317
Constat n°21 de Novembre 2019	11 933,91 €	102 701	254 903	102 701
Constat n°22 de Décembre 2019	15 484,85 €	87 216	270 388	87 216
		<b>Reste Total</b>	<b>Cumul déboursé</b>	<b>Reste mensuel</b>
ENTRETIEN DES RESEAUX				
Constat n°11 de Janvier 2019	Montant Constat	Reste Total	Cumul déboursé	Reste mensuel
47 403,58 €	47 403,58 €	662 112	47 404	60 192
Constat n°12 de Février 2019	38 191,16 €	623 921	85 595	62 392
Constat n°13 de Mars 2019	53 085,68 €	570 835	138 680	63 426
Constat n°14 d'Avril 2019	45 542,42 €	525 293	184 223	65 662
Constat n°15 de Mai 2019	53 388,44 €	471 904	237 611	67 415
Constat n°16 de Juin 2019	44 059,10 €	427 845	281 670	71 008
Constat n°17 de Juillet 2019	61 278,50 €	366 567	342 949	73 213
Constat n°18 d'août 2019	57 864,99 €	308 702	400 814	77 175
Constat n°19 de septembre 2019	66 609,07 €	242 093	467 423	80 698
Constat n°20 d'Octobre 2019	96 956,31 €	145 137	564 378	72 569
Constat n°21 de Novembre 2019	41 968,81 €	103 168	606 347	103 168
Constat n°22 de Décembre 2019	39 431,25 €	63 737	645 778	63 737
		<b>Reste Total</b>	<b>Cumul déboursé</b>	<b>Reste mensuel</b>

**Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif**

<b>Coûts généraux 2019</b>				
<b>Montant (en € HT)</b>				
Mois	Prévisionnel du marché	Réalisé	Actualisation	Total
Janvier	38 077,05	38 061,82	-361,59	37 700,23
Février	38 077,05	38 061,82	-205,53	37 856,29
Mars	38 077,05	38 061,82	-235,98	37 825,84
Avril	38 077,05	38 061,82	-232,18	37 829,64
Mai	38 077,05	38 061,82	-220,76	37 841,06
Juin	38 077,05	38 061,82	-235,98	37 825,84
Juillet	38 077,05	38 061,82	-190,31	37 871,51
Août	38 077,05	38 061,82	-133,22	37 928,60
Septembre	38 077,05	38 061,82	-186,50	37 875,32
Octobre	38 077,05	38 061,82	-213,15	37 848,67
Novembre	38 077,05	38 061,82	-205,53	37 856,29
Décembre	38 077,05	38 061,82	-216,95	37 844,87
<b>Année 2019</b>	<b>380 770,51</b>	<b>380 618,20</b>	<b>-2 070,56</b>	<b>454 104,16</b>

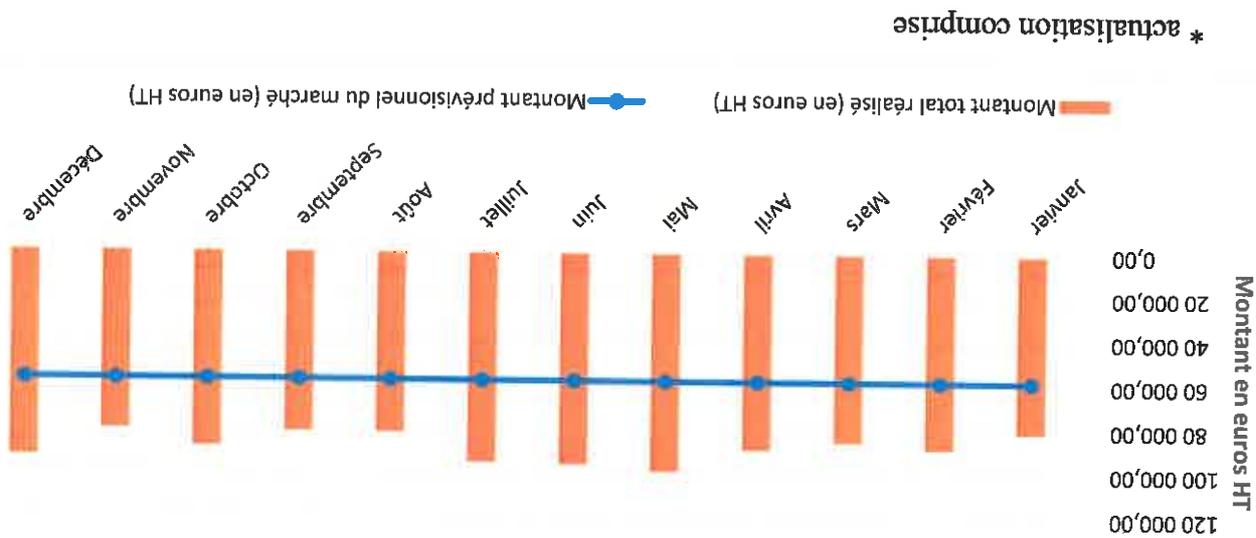
Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

<b>Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise</b>				
<b>Montant (en € HT)</b>				
Mois	Montant prévisionnel du marché (en euros HT)	Montant réalisé partie station et MV(en euros HT)	Montant réalisé partie boues (en euros HT)	Montant total réalisé (en euros HT)
Janvier	58 315,03	58 301,44	22 875,28	81 176,71
Février	58 315,03	58 825,79	29 873,81	88 699,60
Mars	58 315,03	57 166,91	28 475,35	85 642,26
Avril	58 315,03	65 142,70	24 049,55	89 192,25
Mai	58 315,03	62 823,89	36 371,47	99 195,36
Juin	58 315,03	67 445,67	28 858,53	96 304,19
Juillet	58 315,03	69 407,87	26 242,85	95 650,72
Août	58 315,03	63 396,50	18 858,27	82 254,77
Septembre	58 315,03	61 360,45	20 674,20	82 034,65
Octobre	58 315,03	61 829,09	27 080,17	88 909,26
Novembre	58 315,03	58 509,85	22 743,21	81 253,06
Décembre	58 315,03	60 460,18	33 250,27	93 710,45
<b>Année 2019</b>	<b>583 150,33</b>	<b>627 543,11</b>	<b>266 603,86</b>	<b>894 146,97</b>

Les prix donnés dans ce tableau comprennent l'actualisation mensuelle (hors prévisionnel).

L'augmentation de 53,33% sur le budget prévisionnel de 2019 s'explique par l'actualisation des prix du marché, les prix datant de 2013.

## Montant des dépenses réalisées\* en 2019 pour l'exploitation de la station d'épuration



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU



Collectivité

**SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX**

Entité de gestion

**assainissement collectif**

Année

**2019 (Confirmé / publié)** ▾

Données de l'entité de gestion

**Confirmé / publié**

## Tarifs

**D204.0 - Prix TTC du service****au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er  
janvier N+1**

2,54

€/m<sup>3</sup>

## Réseau

**D202.0 - Nombre****d'autorisations de  
déversement d'effluents  
d'établissements industriels**

7

unité

**P202.2B - Connaissance et****gestion patrimoniale des  
réseaux de collecte des eaux  
usées**

15

points

**P252.2 - Points de curage****fréquent du réseau**

12,2

nb/100km

**P253.2 - Renouvellement des****réseaux de collecte des eaux  
usées**

0,61

%



## Collecte

**P203.3 - Conformité de la****collecte des effluents aux  
prescriptions nationales  
issues de la directive ERU**

100

%



**P255.3 - Connaissance des rejets au milieu naturel**

120

unité



## Epuration

**P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU**

100

%



**P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU**

100

%



**P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel**

100,0

%



## Boues

**D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**

948,2

tMS



**P206.3 - Boues évacuées selon des filières conformes**

100,0

%



## Abonnés

**D201.0 - Nombre d'habitants desservis**

56 184

hab



**P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**

100,00

%



**P251.1 - Débordements d'effluents chez les usagers**

0,018

nb/1000hab



**P258.1 - Taux de**



**réclamations**

0,00 nb/1000ab



## Gestion financière

**P207.0 - Montant des actions de solidarité**

0,0168 €/m³



**P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité**

7,7 an



**P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement**

3,00 %



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 095-200091924-20200930-2020\_041\_1-AU